



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU SICOVAL 2019-2024

Édito.....	5
Enjeux et objectifs.....	6-7

AXE 1 - UN TERRITOIRE EN TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

P. 9

FICHES ACTIONS

Objectif stratégique : Diminuer la consommation d'énergie

1.1 Massifier la rénovation énergétique.....	10
1.2 Construire des logements neufs de qualité.....	11
1.3 Développer la technologie Smart-Grid.....	12
1.4 Renforcer la performance énergétique des bâtiments d'activité.....	13

Objectif stratégique : Augmenter la production d'EnR

1.5 Planifier le déploiement des énergies renouvelables.....	14
1.6 Soutien et financement de projets d'EnR territoriaux ou d'ampleur.....	15
1.7 Accompagner le développement d'EnR électriques sur le territoire.....	16
1.8 Développer la production de chaleur renouvelable et de récupération.....	17
1.9 Poursuivre le soutien aux initiatives citoyennes.....	18

Objectif stratégique : Encourager l'innovation

1.10 Développer la formation aux techniques de construction.....	19
--	----

Objectif stratégique : Le Sicoval, une collectivité exemplaire

1.11 Mettre en œuvre le Schéma Directeur de l'énergie du patrimoine.....	20
1.12 Construire le patrimoine du Sicoval selon le référentiel HQE Bâtiment durable.....	21

AXE 2 - UN AIR RESPIRABLE, UN ENJEU SANITAIRE

P. 23

FICHES ACTIONS

Objectif stratégique : Limiter le trafic routier et accélérer le report modal

2.1 Développer des mobilités alternatives et de l'intermodalité.....	24
2.2 Élaborer un Plan territorial de Mobilités.....	25
2.3 Développer une mobilité « propre ».....	26
2.4 Projet territorial de méthanisation.....	27
2.5 Optimisation des trajets de collecte des ordures ménagères.....	28

Objectif stratégique : Agir sur les émissions de polluants liées au secteur résidentiel

2.6 Sensibiliser sur les pratiques polluant l'air.....	29
--	----

Objectif stratégique : Limiter les émissions de polluants du secteur agricole

2.7 Soutien aux agriculteurs pour déployer des alternatives au pesticides/fertilisants de synthèse.....	30
--	----

Objectif stratégique : Le Sicoval, une collectivité exemplaire

2.8 Qualité de l'air intérieur dans les bâtiments du Sicoval.....	31
2.9 Relais des alertes pollution et procédure interne.....	32

AXE 3 - CHANGEMENT CLIMATIQUE : UN TERRITOIRE CONCERNÉ, UNE POPULATION VULNÉRABLE

P. 33

FICHES ACTIONS

Objectif stratégique : Atténuer l'impact du territoire sur le climat

3.1 Harmoniser les pratiques entre aménageurs économiques et aménageurs habitat.....	34
3.2 Intégrer les enjeux énergie-climat dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.....	35
3.3 Séquestration carbone : stockage dans les sols et matériaux biosourcés.....	36
3.4 Neutralité foncière : mise en place d'un observatoire.....	37
3.5 Mise en œuvre du Programme Zéro Déchets et du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.....	38
3.6 Mettre en place une stratégie cohérente et efficace d'économie circulaire.....	39

Objectif stratégique : Adapter les usages et anticiper le changement climatique pour protéger l'environnement

3.7 Biodiversité : gérer et protéger les milieux naturels	40
3.8 Un urbanisme adapté au changement climatique	41
3.9 Économies d'eau potable	42
3.10 Encourager une offre de produits locaux et déployer un Projet Alimentaire de Territoire (PAT)	43
3.11 Solidarité : aide à la mobilité douce	44
3.12 Favoriser le renouvellement urbain et limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles	45
3.13 Déployer le patrimoine arboré	46

Objectif stratégique : Le Sicoval, une collectivité exemplaire

3.14 Mise en place d'une Charte de la restauration scolaire sur le territoire	47
3.15 Faciliter la recherche foncière	48
3.16 Actions de coopération et solidarité internationale : aide à l'adaptation au changement climatique	49

AXE 4 - UN TERRITOIRE À ENTRAÎNER

P. 51

FICHES ACTIONS

Objectif stratégique : Sensibiliser tous les acteurs

4.1 Mise en place d'une stratégie de mobilisation et de sensibilisation de tous les acteurs du territoire	52
--	----

Objectif stratégique : Entraîner et valoriser

4.2 Mise en place d'une Charte air-énergie-climat destinée aux acteurs du territoire	53
4.3 Mise en place d'un relais fort de l'animation bois énergie et autres énergies renouvelables thermiques sur les gros consommateurs	54
4.4 Mobiliser les usagers sur les mobilités alternatives à l'autosolisme	55
4.5 Mise à jour et diffusion du Guide Énergie et Habitat Durable	56
4.6 Mise en avant du service public de rénovation énergétique au travers de RENOVAL et du PIC	57
4.7 Mise en application de la Charte qualité éclairage public et son cahier technique	58

Objectif stratégique : Le Sicoval, une collectivité exemplaire

4.8 Optimisation des tournées des agents en intervention ou en mission	59
4.9 Mise en oeuvre du Plan de mobilité interne	60
4.10 Critères durables et de proximité dans les marchés d'achat du Sicoval	61

AXE 5 - UN PROGRAMME D'ACTIONS EFFICIENT

P. 63

FICHES ACTIONS

Objectif stratégique : Développer les partenariats

5.1 S'intégrer dans la trajectoire régionale « REPOS »	64
5.2 Développer les partenariats et impulser ou accompagner les partenaires sur les thématiques climat-air-énergie	65
5.3 Inciter à la rénovation : rechercher/mobiliser des financements nouveaux	66

Objectif stratégique : Capter les financements

5.4 Accompagner les entreprises à la recherche de nouveaux financements	67
5.5 Mise en place d'un fonds communautaire de soutien à la rénovation de bâtiments ou d'équipements communaux	68
5.6 Capter les financements innovants pour le patrimoine du Sicoval	69

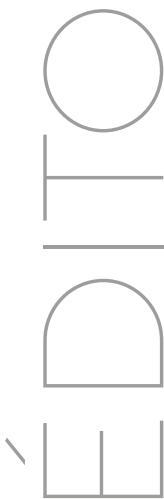
Objectif stratégique : Évaluer les projets

5.7 Méthode analytique pour suivre les dépenses et recettes liées à l'énergie du patrimoine du Sicoval	70
---	----

Glossaire, partenaires, services pilotes & associés	71-74
---	-------



Les signataires de la charte Énergie Climat des acteurs économiques du Sicoval le 7 novembre 2019



Lutter contre la pollution de l'air, les nuisances sonores, gérer la ressource en eau, préserver la biodiversité, entretenir les espaces naturels, économiser l'énergie, promouvoir le recyclage... davantage qu'une action ponctuelle, la transition écologique est inscrite dans l'histoire et les fondements du Sicoval.

Depuis sa création, la communauté d'agglomération est engagée dans la préservation de ses espaces naturels et de la biodiversité, consciente de la richesse environnementale et paysagère de son territoire, et de l'importance de la qualité de l'environnement pour le « bien vivre » local et global.

Le respect de l'environnement, sous toutes ses formes, est systématiquement intégré de façon transversale dans les politiques publiques du Sicoval, que ce soit en matière de développement économique, d'urbanisation, de transports, etc.



Pour inciter les différents acteurs du territoire à s'inscrire dans cette même dynamique, des actions de sensibilisation, de concertation et d'accompagnement sont régulièrement menées par le Sicoval.

Territoire zéro déchet, Territoire à énergie positive, les actions sont nombreuses et là-aussi souvent exemplaires et reconnues largement.

C'est ainsi que le Sicoval a co-construit son deuxième plan climat avec les acteurs économiques du territoire et les habitants.

C'est dans ce cadre que s'est imaginé et s' imagine le monde tel qu'il est aujourd'hui et tel qu'il sera demain.

Le Sicoval ne se contente plus de penser le monde dans lequel nous vivrons : il en fait l'expérience, grandeur nature, au quotidien, conjuguant Solidarité, Transition Écologique, Transition Numérique pour une qualité de vie préservée sur son territoire, pour ses habitants, pour les générations futures...

Jacques Oberti
Président du Sicoval

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE

LES ENJEUX CLIMATIQUES À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE ET NATIONALE

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité à l'échelle de la planète, et le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) a montré, dans ses rapports successifs, qu'il s'explique en grande partie par les émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par les activités humaines. Les premiers impacts des bouleversements à l'œuvre sont déjà régulièrement observés au travers de la multiplication des événements climatiques extrêmes : typhons, sécheresses, canicules ou au contraire inondations dues à des pluies diluviennes. Nos sociétés sont aujourd'hui conscientes de l'importance que revêt le changement climatique. Il affecte déjà nos infrastructures, notre économie (notamment certaines filières agricoles) ainsi que notre santé.

POURQUOI UN PCAET ?

Aujourd'hui, devant l'urgence climatique que nous connaissons, des réponses concrètes doivent être trouvées pour engager nos territoires dans la transition énergétique. Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Sicoval constitue une réponse locale à ces enjeux. Les actions développées ci-après visent tout à la fois la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation du territoire aux changements climatiques.

LES ENJEUX DE NOTRE TERRITOIRE PERI-URBAIN

Le diagnostic permet d'identifier les secteurs du transport et du résidentiel comme les plus contributeurs à la fois aux émissions de GES, à la dégradation de la qualité de l'air et à la consommation d'énergie : ils constituent les leviers prioritaires à actionner. Les enjeux environnementaux et économiques liés aux énergies fossiles, dans un contexte de faible production énergétique locale, doivent faire du développement d'une production et d'une consommation locale d'énergies renouvelables et de récupération un autre levier majeur à actionner. Afin d'accélérer le déploiement de la transition énergétique sur le territoire, au-delà de ses propres actions et projets, la communauté d'agglomération du Sicoval doit être animatrice, fédératrice et doit promouvoir des actions et projets portés par les parties prenantes du territoire : acteurs économiques, associatifs, mais aussi le monde étudiant et de la recherche. Il s'agit pour le Sicoval d'impulser des initiatives, de les accompagner, sans oublier de donner l'exemple sur la gestion de son propre patrimoine.

UNE STRATEGIE INSCRITE DANS LA TRAJECTOIRE REGIONALE

Des objectifs à l'horizon 2050

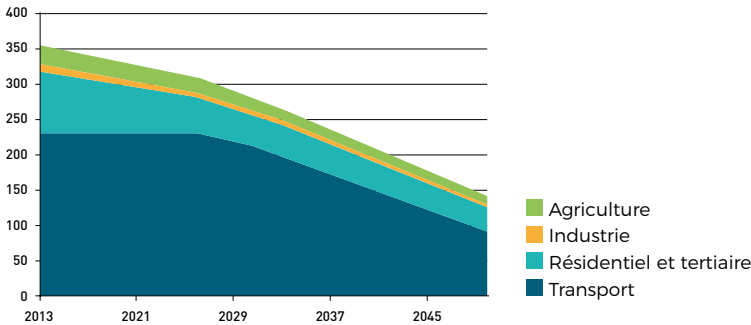
Face aux enjeux constatés, dont le diagnostic a permis une évaluation qualitative et/ou quantitative selon les items considérés, le Sicoval a défini une stratégie environnementale d'atténuation (diminution de son impact environnemental) et d'adaptation (aux changements engagés). Le Sicoval a construit son scénario local de transition énergétique, en tenant compte des potentiels de réduction par secteurs, de ses capacités techniques et financières, des partenaires locaux à mobiliser et de la maturité de leurs projets. Toute cette construction a été élaborée en concertation avec les partenaires institutionnels et socio-économiques, ainsi que l'avis des habitants, lors de la phase de concertation qui a eu lieu au printemps 2018. Elle décline ainsi sur son territoire les objectifs nationaux de la Loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV), selon sa propre vision, à l'horizon 2050.

TERRITORIAL DU SICOVAL 2019-2024

Objectif Sicoval 2050

Émissions de GES	- 60 % : Réduction de 60 % des émissions de Gaz à Effet de Serre par rapport à 2013
Maîtrise de la consommation d'énergie finale	- 50 % : Réduction de 50 % de consommation énergétique par rapport à 2013
Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	+ 200 % d'ENR Triplement de la part locale des énergies renouvelables consommées sur le territoire par rapport à 2012

Les objectifs de -60 % d'émissions de GES et -50 % de consommation énergétique sont ambitieux, mais nécessaires pour l'engagement planétaire, comme pour le maintien du bien vivre sur le territoire du Sicoval.



Trajectoire des émissions de GES adoptée par le Sicoval.

Ce scénario évoluera en fonction de la mise en œuvre des projets /actions et de l'apparition de nouvelles opportunités à intégrer.

Un plan d'actions autour de 5 axes stratégiques

Établi pour 6 ans, le plan d'actions du PCAET (2019-2024) propose ainsi 54 actions réparties en 5 axes (3 axes thématiques et 2 axes transversaux) et 17 objectifs stratégiques, visant, ensemble, une participation à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'air du territoire.

Face aux enjeux constatés par le diagnostic et la démarche de concertation, la communauté d'agglomération du Sicoval a défini une stratégie climat air énergie autour de 5 axes stratégiques.

3 axes stratégiques thématiques :

Axe 1 : Un territoire en transition énergétique

Axe 2 : Un air respirable, un enjeu sanitaire

Axe 3 : Changement climatique : un territoire concerné, une population vulnérable

2 axes stratégiques et transversaux :

Axe 4 : Un territoire à entraîner

Axe 5 : Un programme d'actions efficient

AXE 1

UN TERRITOIRE EN TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Ce premier axe s'articule autour de la réduction de la consommation d'énergie à travers la sobriété et la performance, l'augmentation de la production d'énergie renouvelable (EnR) et l'innovation énergétique. L'habitat et le tertiaire en sont les cibles prioritaires.

Le Sicoval s'engage principalement à répondre à travers lui aux enjeux :

- de massification des rénovations énergétiques performantes,
- d'appui au déploiement des énergies renouvelables en particulier le bois énergie, le solaire (photovoltaïque et thermique), l'aérothermie et la géothermie « basse énergie »,
- d'accompagnement de la gestion intelligente des réseaux énergétiques et développement des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables sur le territoire.

Cet axe 1 « un territoire en transition énergétique » est décliné en 4 objectifs stratégiques et 12 actions :

- diminuer la consommation d'énergie,
- augmenter la production d'EnR,
- encourager l'innovation,
- le Sicoval, une collectivité exemplaire.

FICHE ACTION 1.1

MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Objectifs

Encourager la rénovation énergétique performante et le recours aux énergies renouvelables des logements existants, privés et sociaux, en poursuivant l'accompagnement des particuliers pour participer à la lutte contre la précarité énergétique.

Démarche

4 outils à disposition

- Espace Info Énergie porté par l'Agence Locale de l'Énergie Soleval.
- Plateforme de rénovation énergétique Renoval portée par le Sicoval.
- Programme d'Intérêt Général (PIG) Amélioration de l'Habitat privé du Sicoval pour les ménages modestes.
- Programme de rénovation issu des Conventions d'Utilité Sociale (CUS) des organismes de logements sociaux.

Principales actions mises en œuvre

- Communication d'envergure pour faire connaître les dispositifs aux habitants de logements individuels et collectifs, ainsi qu'aux organismes de logements sociaux.
- Apporter un conseil neutre et développer une relation de confiance avec le conseiller Espace Info Énergie pour lutter contre le démarchage abusif.
- Accompagner les particuliers dans leurs projets jusqu'aux travaux.
- Informer sur les dispositifs de financements disponibles.
- Orienter vers des professionnels qualifiés.
- Suivre les programmes de rénovation intégrés aux Conventions d'Utilité Sociale (CUS) des organismes de logements sociaux.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Budget PIG
- Budget Renoval
- Bonification écochèque
- Aides aux visites techniques
- Moyens humains internes

Documents de référence

- PLH 2017-2022
- Convention de délégation de gestion des aides à la pierre 2018-2023

Partenaires

- Soleval - État - ADEME - ANAH
- Région - AREC - SACICAP Procvivis
- ADIL - Action Logement
- Organismes logements sociaux

Pilotage

Service pilote

- DCOS : V. Vignau

Services associés

- DAUH/ETE : I. Esteulle
- DCOM : V. Bergon et E. Gheorghe

Échéancier

- Action continue
- Reconduction PIG 2019-2023
- Reconduction Renoval 2019-2023

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre demandes et dossiers suivis
- ✓ Nombre dossiers accompagnés jusqu'aux travaux

Indicateur de résultat

- ✓ Consommation énergie : - 5,3 % à 2024/2013

FICHE ACTION 1.2

CONSTRUIRE DES LOGEMENTS NEUFS DE QUALITÉ

Objectifs

- **Assurer de la qualité d'usage des logements neufs privés et sociaux construits sur le territoire au travers d'une démarche prescriptive de certification NF Habitat/NF Habitat HQE.**
- **Garantir une production de logements respectueuse de l'environnement : utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles (réduction des consommations d'eau, qualité de l'air intérieur, prise en compte de la biodiversité, matériaux biosourcés...).**
- **Maîtriser la performance énergétique des logements neufs : maîtrise des consommations, des charges et du coût global, confort hygrothermique.**

Démarche

Action intégrée au Programme Local de l'Habitat 2017-2022

- Mise en œuvre de la convention de partenariat signée avec CERQUAL en juin 2016 relative à la certification NF Habitat/NF Habitat HQE.
- Certification NF Habitat HQE exigée pour les opérations communautaires de plus de 10 logements (exigée dans les dossiers de consultations pour la réalisation de programmes de logements).
- Certification NF Habitat HQE exigée pour les opérations communales de plus de 10 logements lorsque les communes ont délibéré favorablement à son application.
- Certification NF Habitat HQE préconisée pour toutes les autres opérations (NF Habitat pour les opérations de moins de 10 logements).
- Certification NF Habitat HQE exigée pour toutes les opérations de logements locatifs sociaux de plus de 10 logements y compris les logements en VEFA.
- Certification NF Habitat exigée pour toutes les opérations de logements locatifs sociaux de moins de 10 logements y compris les logements en VEFA.
- Mise en place d'un suivi des opérations via l'outil informatique proposé par CERQUAL.
- Informations et échanges réguliers avec les communes.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Coût à la charge des maîtres d'ouvrages
- 5 % réduction proposés par CERQUAL (convention avec Sicoval)

Document de référence

- PLH 2017-2022 - Charte CERQUAL

Partenaires

- CERQUAL - Communes - Maîtres d'ouvrages

Pilotage

Services pilotes

- DAUH/Habitat : B. Le Gouët
- DAUH/ETE : M. Padié

Échéancier

- Action continue

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de programmes certifiés
- ✓ Nombre de demandes de certification
- ✓ Nombre de logements non certifiés et motifs des refus

Indicateur de résultat

- ✓ Consommation énergie :
 - 5,3 % à 2024/2013

Service associé

- DGA-R/Mutualisation : L. Ruiz

FICHE ACTION 1.3

DÉVELOPPER LA TECHNOLOGIE SMART-GRID

Objectifs

S'appuyer sur la mise en réseau intelligent des bâtiments, résidentiels ou tertiaires, pour un pilotage plus performant et plus résilient de la production d'énergie renouvelable et la consommation d'énergie, à l'échelle d'un îlot ou d'un quartier. Dans le cadre de la future ZAC Enova à Labège, il est envisagé différents leviers pour développer des réseaux énergétiques (électricité, gaz, chaleur, froid...), d'autant que la puissance disponible est actuellement limitée sur le réseau local.

Démarche

- Connaître le potentiel de production d'EnR et de développement de Smart-Grid en amont en systématisant la demande d'un volet Smart Grid dans les études réglementaires de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables des opérations d'aménagement.
- Préparer et faciliter la mise en place d'un Smart-Grid : Mise en place systématique de clauses pour anticiper l'installation d'un Smart-Grid en inscrivant des exigences Smart-Grid Ready pour les bâtiments à construire dans le CCCT (Cahier des Charges de Cession de Terrain) de la ZAC.
- Mettre en place un éclairage intelligent : Penser en amont un éclairage connecté et économe. Renouveler le parc existant avec des équipements plus performants. Mettre en place un outil de gestion connecté du parc existant pour gérer les flux, les analyser, gérer en prévisionnel.
- Mettre en place un observatoire : S'appuyer sur le déploiement des compteurs intelligents, modéliser et produire une analyse sur les bâtiments de la ZAC Enova.
- Encourager la mobilité électrique/bio-GNV : accompagner le développement des bornes de recharge dans les parkings privés qui assurent un rôle de stockage d'énergie.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Budgets des opérations

Documents de référence

- PLH 2017-2022
- Convention de délégation de gestion des aides à la pierre 2018-2023

Partenaires

- AREC
- Région

Pilotage

Services pilotes

- DAUH/Aménagement : L. Marre
- SPLA ENOVA : K. Gauron

Service associé

- DAUH/ETE : I. Esteulle

Échéancier

- Action 2019-2020 puis continue

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre d'opérations respectant le volet Smart-Grid ready
- ✓ Nombre de réseaux Smart-Grid installés

Indicateur de résultat

- ✓ Consommation énergie : - 5,3 % à 2024/2013

FICHE ACTION 1.4

RENFORCER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS D'ACTIVITÉ

Objectifs

Encourager la construction de bâtiments performants et favoriser la requalification des bâtiments d'activité. En particulier, sur la future ZAC Enova, un cahier des charges ambitieux est envisagé avec un jeu de cibles à atteindre selon le type de bâtiment.

Démarche

- Opérations neuves/extensions : incitation à la réalisation d'opérations performantes avec la modulation des charges foncières en fonction d'un ensemble de critères environnementaux dont la performance énergétique et la production d'EnR, la gestion des eaux pluviales, la qualité bioclimatique du bâti..., voire des exigences réglementaires et/ou contractuelles à établir dans le règlement des futures zones d'activité (CCCT - Cahier des Charges de Cession de Terrain).
- Rénovation des bâtiments existants :
 - Les clauses du CCCT sur le neuf sont une base de négociation pour l'existant. Un barème de charges foncières adapté à la démolition/ reconstruction ou à l'extension pourra être proposé. Pour aller plus loin, des réhabilitations pourraient donner droit à des facilités de paiement.
 - Rendre attractifs les parcs d'activités par tous les leviers possibles (qualité des espaces publics, arrivée des métros, pôles d'activités économiques, offres de services aux salariés : mobilité, restauration...). Réflexion transversale générale sur les parcs d'activité.
 - Sensibiliser et accompagner techniquement les porteurs de projet par du conseil architectural, faire connaître les possibilités de tiers-investissement et accompagner au montage des dossiers.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes (Rédaction cahier des charges)
- Budgets des opérations

Partenaires

- AREC - Maîtres d'ouvrages
- Soleval (chaleur renouvelable)
- EIE

Pilotage

Services pilotes

- SPLA ENOVA : K. Gauron
- DDAE : J. Sormail

Services associés

- DAUH/ETE : I. Esteulle
- DAUH/Aménagement : L. Marre
- DAUH/Foncier : M. Montamat

Échéancier

- Action continue

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre d'opérations liées à ces leviers
- ✓ Nombre de bâtiments requalifiés

Indicateur de résultat

- ✓ Consommation énergie :
 - 5,3 % à 2024/2013

FICHE ACTION 1.5

PLANIFIER LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Objectifs

Sur la base de l'étude de potentiel de développement des énergies renouvelables et de récupération réalisée en 2013 (à actualiser en fonction des nouveaux financements et nouvelles avancées technologiques), il est nécessaire d'établir un plan de développement chiffré, temporisé et adapté à chaque porteur de projet (habitants, entreprises, collectivités, tiers-investisseurs) et au potentiel du territoire.

Démarche

- Réaliser une étude d'actualisation du potentiel de développement des énergies renouvelables et de récupération.
- Étudier un programme d'actions pour déployer les EnRr selon un plan chiffré, temporisé et adapté à chaque porteur de projet (habitants, entreprises, collectivités, tiers-investisseur) et au potentiel du territoire.
- Étudier des montages juridico-financiers pour faciliter le déploiement des EnRr adaptés à chaque type de porteurs de projet.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Étude : 25 000 € HT (budget général)
- Moyens humains internes

Partenaires

- AREC
- Ademe
- Soleval
- EIE

Pilotage

Service pilote

- DAUH/ETE : I. Esteulle

Service associé

- DEP

Échéancier

- Action 2019-2020

Indicateur de suivi

- ✓ Évolution annuelle de la production d'EnRr

Indicateur de résultat

- ✓ Production EnR : + 26 % à 2024/2012

FICHE ACTION 1.6

SOUTIEN ET FINANCEMENT DE PROJETS D'EnR TERRITORIAUX OU D'AMPLEUR

Objectifs

S'équiper d'outil(s) juridique(s) et financier(s) permettant au territoire de développer et d'investir dans des projets territoriaux de production d'énergies renouvelables :

- **Des projets sous maîtrise d'ouvrage du Sicoval tels que les réseaux de chaleur (compétence Sicoval).**
- **Des projets d'énergies renouvelables territoriaux d'ampleur sous maîtrise d'ouvrage déléguée (SEM, SPL...), voire privée : boucle d'eau tempérée, géothermie et réseaux.**

Démarche

- Réaliser une étude juridique et financière, voire de plus grande échelle, sur l'opportunité pour le territoire de créer une structure déléguée pour l'investissement et l'exploitation de projets d'ampleur.
- Étudier la faisabilité juridique, financière, le portage technique et la gouvernance d'une telle structure.
- Étudier d'autres montages juridico-financiers pour financer ces projets (AMI, appel à projet,...).

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Étude : 15 000 € HT (budget général)
- Moyens humains internes

Partenaires

- AREC
- Région
- Caisse des dépôts

Pilotage

Service pilote

- DAUH/ETE : I. Esteulle

Services associés

- DEP/GPB : M. Dariès
- DGA-R/Affaires juridiques : A.-P. Maria

Échéancier

- Action 2019-2020

Indicateurs de suivi

- ✓ Réalisation de l'étude
- ✓ Création d'un outil de financement

Indicateur de résultat

- ✓ Production EnR : + 26 % à 2024/2012

FICHE ACTION 1.7

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'EnR ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE

Objectifs

Développer les projets d'énergies renouvelables électriques sur le territoire. Porteurs de projets ciblés : les propriétaires de bâtiments résidentiels (maisons individuelles, collectifs, logements sociaux), de bâtiments d'activité (tertiaires, commercial et industriels), de bâtiments publics (communes...).

Démarche

- Mettre en place un cadastre solaire territorial (cartographie du potentiel solaire photovoltaïque et thermique sur toiture) associé à un conseil gratuit et neutre par Soleval-EIE et accompagnement des porteurs de projet au suivi de leur installation.
- Campagne de communication grand public sur les différentes solutions de production d'électricité renouvelable, des gains économiques associés et des financements possibles

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Cadastre solaire :
Moyens humains internes
- Communication :
Moyens Humains internes + budget :
3 000 €

Partenaires

- GPPEP
- Ademe

Pilotage

Services pilotes

- DAUH/ETE : I. Esteulle
- DCOM : V. Bergon

Service associé

- Soleval-EIE

Échéancier

- Action 2019/2020

Indicateurs de suivi

- ✓ Évolution annuelle de la production d'EnR
- ✓ Nombre de connexions sur le cadastre solaire
- ✓ Nombre de dossiers accompagnés/aboutis par Soleval

Indicateur de résultat

- ✓ Production EnR : + 26 % à 2024/2012

FICHE ACTION 1.8

DÉVELOPPER LA PRODUCTION DE CHALEUR RENOUELEABLE ET DE RÉCUPÉRATION

Objectifs

Développer les projets d'énergies renouvelables thermiques ou de récupération de chaleur/froid sur le territoire. Porteurs de projets ciblés : les producteurs de chaleur (ou de froid) comme les piscines collectives, les professionnels qui utilisent beaucoup d'eau chaude (coiffeurs, hôtels, lavomatiques, établissements de santé...), voire chez les particuliers.

Démarche

- Cibler sur le territoire les installations offrant un potentiel.
- Prendre contact avec les propriétaires.
- Réaliser une étude d'opportunité, sur la base de solutions innovantes actuellement proposées (benchmarking).
- Rechercher des solutions de financement éventuelles.
- Réflexion sur une aide spécifique Sicoval (par exemple une prime air/bois pour développer le bois-énergie tout en garantissant la protection de l'atmosphère).

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Subvention Soleval-EIE
- Étude photovoltaïque sur le parking de la piscine de St-Orens : 7 000 € (possibilité tiers investisseur)

Partenaires

- Ademe
- CMA-CCI

Pilotage

Services pilotes

- DAUH/ETE : I. Esteulle
- Soleval-EIE

Services associés

- DDAE/Service Relations Entreprises

Échéancier

- Action continue

Indicateurs de suivi

- ✓ Évolution annuelle de la production d'EnR
- ✓ Nombre de propriétaires contactés
- ✓ Nombre de dossiers accompagnés
- ✓ Nombre d'installations réalisées

Indicateur de résultat

- ✓ Production EnR : + 26 % à 2024/2012

FICHE ACTION 1.9

POURSUIVRE LE SOUTIEN AUX INITIATIVES CITOYENNES

Objectifs

Développer les projets citoyens d'énergies renouvelables et de récupération en favorisant l'émergence de ces projets, en accompagnant les porteurs de projets dans la réussite de leur initiative. La communauté d'agglomération peut être une ressource indispensable et un garant pour les financeurs.

Démarche

- Participer à l'émergence de projets selon les opportunités.
- Accompagner les porteurs de projets dans leurs recherches, le Sicoval pouvant les faire bénéficier de sa connaissance du territoire, de son réseau et de ses capacités de communication.
- Participer éventuellement aux projets en proposant son patrimoine ou ses compétences.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Subvention éventuelle Soleval-EIE
- Parts ICEA : 5 000 €

Partenaires

- Ademe
- Région
- ICEA

Pilotage

Services pilotes

- DAUH/ETE : I. Esteulle
- Soleval-EIE

Service associé

- DCOM : V. Bergon

Échéancier

- Action 2019

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de projets accompagnés
- ✓ Moyens alloués pour favoriser le projet

Indicateur de résultat

- ✓ Production EnR : + 26 % à 2024/2012

FICHE ACTION 1.10

DÉVELOPPER LA FORMATION AUX TECHNIQUES DE CONSTRUCTION

Objectifs

Développer une offre de formation aux techniques de la construction et d'installation des équipements de chauffage et de froid, afin d'accompagner la mutation réglementaire et technologique dans ces secteurs et d'augmenter la qualité des réalisations. Ces formations pourraient être destinées à tout professionnel, ainsi qu'aux particuliers en auto-réhabilitation.

Démarche

- Recenser les besoins des professionnels et des agents des collectivités.
- Identifier les offres de formation, les sites de démonstration et éventuellement être force de proposition pour déclencher la mise en place d'une formation (via les organismes).
- Communiquer sur les réseaux de formations existants (tout public).
- Développer des formations en inter-collectivités.
- Créer des partenariats avec des centres de formation.
- Créer des sites tests, expérimentaux, visites de chantiers et chantiers participatifs.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Subvention Soleval-EIE éventuelle

Partenaires

- Région
- AFPA et Pôle Emploi
- CCI et CMA
- CFA
- AQC – Envirobat Occitanie
- FFB – CAPEB
- Associations locales

Échéancier

- Action continue

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de formations déployées
- ✓ Nombre d'artisans du territoire en bénéficiant

Indicateur de résultat

- ✓ Production EnR : + 26 % à 2024/2012

Pilotage

Service pilote

- À définir

Services associés

- Soleval-EIE
- DDAE/Service Relations Entreprises

FICHE ACTION 1.11

METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ÉNERGIE DU PATRIMOINE

Objectifs

Mettre en œuvre le schéma directeur de l'énergie du patrimoine du Sicoval en cohérence avec les différents schémas directeurs (immobilier, assainissement, eau, véhicules...).

- **Connaître l'évolution des consommations et des productions de l'ensemble du patrimoine.**
- **Optimiser les achats d'énergies, de fournitures et de maintenance.**
- **Agir pour maîtriser les consommations et favoriser les énergies renouvelables et de récupération.**
- **Maîtriser les futures consommations d'énergie des biens et équipements achetés.**
- **Sensibiliser et informer.**

Démarche

- Etude des enjeux sur le patrimoine du Sicoval et établissement des objectifs opérationnels.
- Co-construction du plan d'actions avec les différents services concernés.
- Descriptif du rôle de chaque pilote et de son périmètre d'action.
- Adoption, mise en place et suivi.

Actions phares : plan de comptage, stratégie d'achat et de renouvellement des équipements, Plan Pluriannuel d'investissement par type de patrimoine, Schéma Directeur des énergies renouvelables et de récupération sur le patrimoine.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Subvention Soleval-EIE
- Outils de comptage et investissements : budgets à établir

Partenaires

- ENEDIS
- GRDF
- fournisseurs
- Usagers des bâtiments

Document de référence

- Schéma Directeur de l'Énergie

Pilote

Service pilote

- DAUH/ETE : C. Rodriguez

Services associés

- DEP : services associés
- Soleval-EIE : L. Pascual

Échéancier

- Action continue

Indicateurs de suivi

- ✓ Mise en œuvre des actions : suivi spécifique du Schéma Directeur Énergie

Indicateur de résultat

- ✓ - 25 % d'émissions GES en 2030/2013
- ✓ - 20 % consommation d'énergie finale en 2030/2013
- ✓ - x3 EnR en 2030/2012

FICHE ACTION 1.12

CONSTRUIRE LE PATRIMOINE DU SICOVAL SELON LE RÉFÉRENTIEL HQE BÂTIMENT DURABLE

Objectifs

Pour tout nouveau bâtiment du Sicoval, s'inspirer du référentiel « HQE Bâtiment Durable » et en faire le suivi. L'avantage de ce référentiel réside dans sa transversalité et son approche globale, avec un niveau d'exigence adaptable à chaque projet : qualité de l'air, confort thermique, mobilité, énergie, ressources, biodiversité, coûts de fonctionnement réduits, pilotage.

L'objectif global étant de viser des réalisations BEPOS (bâtiments à énergie positive) ou avec le label E+/C-.

Démarche

- Définir les nouveaux projets (extensions mais surtout créations) en cours et à venir qui pourraient en bénéficier, insérer la prise en compte du référentiel dans la démarche projet et le calendrier de réalisation.
- Prise en main du référentiel (formation si nécessaire).
- Etablissement du tableau de bord.
- Suivi et évaluation en fin de réalisation.
- Contrôle de l'atteinte des objectifs de performance énergétique.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget global opération

Document de référence

- Référentiel HQE Bâtiment Durable

Pilotage

Services pilotes

- DEP/COA : P. Bouquet
- DEP/GPB : M. Dariès

Services associés

- DAUH/ETE : C. Rodriguez
- Soleval-EIE

Échéancier

- Action continue

Indicateurs de suivi

- ✓ Mise en œuvre des actions : suivi et bilan du référentiel HQE Bâtiment Durable
- ✓ Nombre de bâtiments BEPOS

Indicateur de résultat

- ✓ - 25 % d'émissions GES en 2030/2013
- ✓ - 20 % consommation d'énergie finale en 2030/2013
- ✓ x3 EnR en 2030/2012



AXE 2

UN AIR RESPIRABLE, UN ENJEU SANITAIRE

Le second axe a pour objectif la réduction des polluants atmosphériques à travers le respect des engagements nationaux et ceux du Plan de Protection de l'Atmosphère n°2 de l'agglomération toulousaine.

Les polluants suivis par le PCAET sont les suivants :

- Particules fines PM10 et PM2,5 : véhicules et chauffage fioul ou bois non efficace,
- Oxydes d'azote NOx : à 90 % provenant des véhicules,
- Composés organo-volatiles COV : industrie, matériaux des logements et bureaux,
- Dioxyde de soufre SO2 : combustion du fioul et charbon,
- Ammoniac NH3 : à 91 % fertilisants dans l'agriculture (l'ammoniac est précurseur d'autres polluants).

Ces polluants sont principalement issus des véhicules, du chauffage résidentiel fossile, de l'industrie et de l'agriculture (fertilisants). D'autres polluants sont également problématiques mais non suivis (pesticides, métaux lourds...). La qualité de l'air intérieur est également prise en compte dans cet axe.

Cet axe 2 cible principalement le transport routier à travers des actions de mobilité douce et d'intermodalité, l'agriculture par la valorisation des déchets agricoles et le soutien aux alternatives aux pesticides et le résidentiel en favorisant la qualité de l'air intérieur. Il est décliné en 4 objectifs stratégiques et 9 actions.

FICHE ACTION 2.1

DÉVELOPPER DES MOBILITÉS ALTERNATIVES ET L'INTERMODALITÉ

Objectifs

Déployer une offre de mobilité douce (schéma directeur cyclable) et d'intermodalité, en cohérence avec le Projet Mobilités de l'agglomération toulousaine et notamment pour répondre à l'ambition de potentialiser l'usage des deux ouvrages majeurs programmés : le prolongement de ligne B de métro (CLB) et la 3^e ligne de métro (TAE).

Démarche

- Mobilité active : mettre en oeuvre le schéma directeur cyclable 2017-2019, lancer sa révision en lien avec le schéma d'agglomération, développer les services vélo.
- Covoiturage :
 - Déployer les spots de covoiturage et mettre en place l'aire de covoiturage sécurisée au niveau de l'échangeur de Montgiscard en partenariat avec VINCI.
 - Expérimentation de mise en relation d'usagers pour les territoires peu ou pas desservis (Tissé Collectiveités).
- Intermodalité : inciter au report modal dans les zones d'activité :
 - Sensibilisation, communication et co-construction d'actions via la Communauté des Modes Actifs (Zones d'activités Nord).
 - Transformation de la Maison de la Mobilité de Labège en Maison des Mobilités Cyclables.
 - Projet de « Diagonale » sur Enova destinée aux modes actifs et support de navettes électriques.
 - Sud Sicoval : développer les connexions vélos (programme Axe Sud du schéma directeur cyclable), mise en place de la ligne bus express Sud Sicoval - Réseau structurant Nord, connectée au projet d'aire de covoiturage à proximité de l'échangeur de Montgiscard.
 - Faciliter l'accès et développer la multimodalité au niveau des gares SNCF du territoire et proches du territoire (Venerque, Pins-Justaret).

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget associé à chaque opération

Partenaires

- Tisseo Collectivités - Région
- Département 31 - Vinci - SNCF
- Communauté des Modes Actifs - SPL Enova

Document de référence

- Schéma directeur cyclable 2017-2019
- Programme de travail annuel de la CMA- Plan guide Enova

Échéancier

- 2019-2024

Pilotage

Service pilote

- DAUH/TD : J. Calle

Services associés

- DAUH/ETE : I. Esteulle
- DCOM : V. Bergon
- DDAE/Service SRE
- DEP/Service voirie

Indicateurs de suivi

- ✓ Actions de la CMA
- ✓ Enquête déplacement au sein des ZA (*fréquence à caler*)
- ✓ Nombre d'aménagements et d'utilisateurs sur les zones d'activités et en gare

Indicateurs de résultat

- ✓ Qualité air : données Atmo
- ✓ Engagements PPA et nationaux

FICHE ACTION 2.2

ÉLABORER UN PLAN TERRITORIAL DE MOBILITÉS

Objectifs

Mieux connaître les déplacements à l'échelle du Sicoval et construire un projet territorial de mobilités.

Démarche

- Diagnostic du territoire en terme de déplacements, de fonctionnement et d'évolution des différentes offres (routière, TC, vélo...) et identification des enjeux,
- Propositions de scénarios permettant d'améliorer les mobilités sur le territoire dans une vision multimodale. Il s'agit aussi d'enrichir le Projet Mobilités de l'agglomération toulousaine.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget : 90 000 €

Partenaires

- AUA-T
- Tisseo Collectivités
- Région - Département 31
- Vinci - SNCF

Document de référence

- Projet Mobilités

Échéancier

- 2019-2024

Indicateurs de suivi

- ✓ Résultats étude mobilité
- ✓ Actions mises en œuvre

Indicateurs de résultat

- ✓ Qualité de l'air : données Atmo
- ✓ Engagements PPA et nationaux

Pilotage

Service pilote

- DAUH/TD : J. Calle

Services associés

- DAUH/ETE : I. Esteulle
- DAUH/Aménagement : L. Marre

FICHE ACTION 2.3

DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ « PROPRE »

Objectif

Encourager le développement des véhicules « propres » : électriques, hybrides, fonctionnant au GNV (Gaz Naturel Véhicules) ou à l'hydrogène émettant beaucoup moins de polluants dans l'atmosphère.

Démarche

- Développement de l'usage de véhicules propres :
 - Réaliser une feuille de route pour le déploiement des bornes de recharges de véhicules électriques.
 - Développer la mobilité au GNV avec l'implantation d'une station d'avitaillement GNV sur le territoire.
 - Accompagner à la mise en place d'un démonstrateur pilote de micro-méthanisation pour alimenter un véhicule GNV et une station hydrogène.
 - Affirmer l'exemplarité du Sicoval avec le renouvellement de sa flotte.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget : 4 000 € pour véhicule GNV + implantation d'une borne au Sicoval
- Schéma développement véhicules à énergies alternatives : 10 000 €

Partenaires

- SDEHG
- CEA-TECH et GRDF
- Clusters ou pôles de compétitivité
- ADEME - AREC
- Tisséo Collectivités

Pilotage

Service pilote

- DAUH/ETE : I. Esteulle

Services associés

- DAUH/TD : J. Calle
- DDAE/TEX : O. Guilhaelou
- DEP/Logistique : J.-M. Massat

Échéancier

- 2019-2024
- Étude et déploiement station GNV : 2019-2020
- Démonstrateur : 2019-2020

Indicateurs de suivi

- ✓ Part de véhicules propres
- ✓ Nombre de bornes de recharge

Indicateurs de résultat

- ✓ Qualité de l'air : données Atmo
- ✓ Engagements PPA et nationaux

FICHE ACTION 2.4

PROJET TERRITORIAL DE MÉTHANISATION

Objectif

Développement d'une filière de méthanisation (voire de méthanation en associant une production photovoltaïque) en lien notamment avec le développement d'une production de bio-GNV associée à une station d'avitaillement en GNV sur le Sicoval.

Démarche

- Étude d'opportunité et de faisabilité :
 - Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité sur les sous-produits agricoles disponibles et leur évolution attendue (mutations agricoles, autres projets utilisant ces ressources...).
 - Pré-dimensionnement et modèle économique associé.
 - Atouts et inconvénients pour la collectivité.
 - Liens avec les programmes en cours (Interreg, projet de valorisation des biodéchets).
- Développement d'une filière :
 - Développer des partenariats de l'approvisionnement à la distribution.
 - Création d'un montage juridico-financier pour pérenniser le système.
 - Construction d'un ou plusieurs méthaniseurs selon l'étude.
 - Structuration et consolidation de la filière d'approvisionnement.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget étude : 20 000 €

Partenaires

- AREC
- Ademe
- Région
- Decoset

Pilotage

Service pilote

- DAUH/ETE : I. Esteulle

Services associés

- DAUH/Aménagement : L. Marre
- DEP/DRUDE : T. Genty
- DAUH/ETE : I. Esteulle
- DDAE/Service Relations aux Entreprises

Échéancier

- Étude faisabilité : 2019-2020
- Mise en œuvre : 2021-2030

Indicateurs de suivi

- ✓ Réalisation étude
- ✓ Réalisation d'une unité de méthanisation

Indicateurs de résultat

- ✓ Qualité de l'air : données Atmo
- ✓ Engagements PPA et nationaux

FICHE ACTION 2.5

OPTIMISATION DES TRAJETS DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Objectif

Réduire les émissions de polluants dues au transport des ordures ménagères sur le Sicoval, un des postes majeurs de transport maîtrisé dans les compétences du Sicoval, notamment en aménageant le marché de collecte.

Démarche

- 3 niveaux d'actions :

- Gestion des déchets sur place (compostage, broyage à domicile des végétaux) pour éviter leur transport.
- Optimisation des trajets avec clauses incitatives sur les GES dans le marché de collecte des ordures ménagères, réduction des fréquences des tournées, gestion des écarts de collecte à la demande, collecte d'encombrants dans les communes.
- Actions de réduction du poids des déchets : Territoire Zéros Déchets, Zéro Gaspillage (TZDZG).
- Véhicules plus propres (Euro VI).

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget : Marché collecte

Partenaires

- Suez
- Ademe

Document de référence

- Marché de collecte

Pilotage

Service pilote

- DEP/DRUDE : T. Genty

Services associés

- DAUH/ETE : I. Esteulle

Échéancier

- 2019-2024

Indicateurs de suivi

- ✓ Km parcourus
- ✓ Tonnes transportées

Indicateurs de résultat

- ✓ Qualité de l'air : données Atmo
- ✓ Engagements PPA et nationaux

FICHE ACTION 2.6

SENSIBILISER SUR LES PRATIQUES POLLUANT L'AIR

Objectif

Réduire les émissions de polluants dues aux pratiques influençant la qualité de l'air extérieure et intérieure : foyers ouverts (cheminées), matériaux de construction et produits de décoration émetteurs de COV, brûlage des déchets,... en lien avec un usage résidentiel.

Démarche

- Sensibiliser et encourager les particuliers par des moyens de communication adéquats aux risques de pollution liés à :
 - La combustion de sources fossiles (fuel, gaz, charbon).
 - L'utilisation de foyers (cheminées, inserts, chaudières bois) non performants. Promotion des foyers Flamme Verte (label de foyers performants).
 - L'utilisation de matériaux de construction, de produits de décoration (peinture, colles, vernis...), de meubles.
 - Les activités humaines (tabagisme, produits d'entretien, bricolage, cuisine...).
 - Le brûlage des déchets.
 - La plantation d'espèces allergisantes.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Subvention Soleval-EIE
- Budget : Communication 1 000 €
- Tiers investisseur

Partenaires

- Atmo Occitanie
- Ademe

Pilotage

Service pilote

- DAUH/ETE : I. Esteuile

Services associés

- Soleval-EIE
- DEP/DRUDE : V. Deleris
- DCOM : V. Bergon

Échéancier

- Action continue

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de foyers ouverts
- ✓ Nombre de foyers labellisés
« Flamme verte » installés
- ✓ Nombre actions de sensibilisation

Indicateurs de résultat

- ✓ Qualité de l'air : données Atmo
- ✓ Engagements PPA et nationaux

FICHE ACTION 2.7

SOUTIEN AUX AGRICULTEURS POUR DÉPLOYER DES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES/FERTILISANTS DE SYNTHÈSE

Objectif

Réduire les émissions de polluants dues aux pratiques agricoles traditionnelles : fertilisants et pesticides de synthèse, en s'appuyant sur la richesse scientifique présente sur le territoire (Agrobiopôle et plateforme agro-écologique, INRA).

Démarche

- Sensibiliser et encourager au changement de pratiques du monde agricole par la mise en réseau des acteurs du monde agricole et des spécialistes comme la plateforme agro-écologique qui accompagne et offre un démonstrateur aux agriculteurs intéressés.
- Développer des filières de produits alimentaires et agroalimentaires transformés localement (pâtes alimentaires, pain local...) afin de valoriser une production vertueuse.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget : Communication 1 000 €
- Subvention Agri Sud-Ouest Innovation (ASOI)

Partenaires

- Chambre d'Agriculture
- Plateforme agro-écologique
- CCI

Pilotage

Service pilote

- Pôle de Compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation (ASOI)

Service relais

- DDAE : P. Bonneville

Services associés

- DCOM : V. Bergon
- DAUH/ETE : I. Esteulle

Échéancier

- Action continue

Indicateur de suivi

- ✓ Nombre d'actions

Indicateurs de résultat

- ✓ Qualité de l'air : données Atmo
- ✓ Engagements PPA et nationaux

FICHE ACTION 2.8

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES BÂTIMENTS DU SICOVAL

Objectifs

Réduire les émissions de polluants dans les bâtiments du Sicoval.

Réduire l'impact sur la santé des usagers de ces bâtiments (agents et usagers).

Démarche

- Mise en place et suivi d'un programme d'actions dans les bâtiments accueillant les enfants de moins de 6 ans et les écoles.
- Diagnostics des équipements, évaluation des pratiques,
- Étendre la démarche à l'ensemble des bâtiments de la collectivité,
- Accompagner les communes dans la démarche,
- Compléter le programme d'action par des mesures de CO2 (partenariat avec une start-up).

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Subvention Soleval-EIE
- Budget : Appareils de mesure

Partenaires

- DREAL
- Equipes pédagogiques
- Communes
- Agents Sicoval et usagers
- Connit

Document de référence

- Loi sur l'air LAURE

Échéancier

- Action continue

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de bâtiments
- ✓ Mesures de qualité de l'air

Indicateurs de résultat

- ✓ Qualité de l'air : données Atmo
- ✓ Engagements PPA et nationaux

Pilotage

Service pilote

- DAUH/ETE : C. Rodriguez
- DEP/GPB : M. Daries
- DP Petite Enfance : Magali Cunnac
- DEpduc

Services associés

- DCOM : V. Bergon

FICHE ACTION 2.9

RELAIS DES ALERTES POLLUTION ET PROCÉDURE INTERNE

Objectifs

**Informar la population en cas d'alertes pollutions (déclenchées par Atmo Occitanie).
Indiquer la procédure et les gestes à adopter pour les agents qui accompagnent des
personnes vulnérables (personnes âgées ou fragiles, enfants, sportifs).
Informar les agents sur la procédure et gestes à apporter en cas d'alerte.**

Démarche

- Mettre en place un réseau d'alertes pollutions en collaboration avec les communes, via leurs sites internet, les affichages communaux numériques et autres dispositifs. Étudier la possibilité de mettre en place une alerte SMS.
- Écrire et déployer au sein du Sicoval une procédure interne de comportements à tenir et de conseils à apporter aux personnes vulnérables.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes

Partenaires

- Atmo Occitanie
- Communes

Pilotage

Service pilote

- DGACS : E. Cantarano
- DAUH/ETE : I. Esteulle

Services associés

- DCOS : JP. Marot et M. Jean
- DP Petite Enfance : M. Cunnac
- DGA-R/Mutualisation : L. Ruiz
- DGA-R/SRP : S. Garnier
- DCOM : V. Bergon

Échéancier

- Mise en place en 2019

Indicateur de suivi

- ✓ Nombre de relais d'alerte

Indicateurs de résultat

- ✓ Qualité de l'air : données Atmo
- ✓ Engagements PPA et nationaux

AXE 3

CHANGEMENT CLIMATIQUE UN TERRITOIRE CONCERNÉ, UNE POPULATION VULNÉRABLE

Le troisième axe repose sur la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), l'adaptation des usages territoriaux face au changement climatique et la préservation des ressources environnementales.

Il s'agit d'atténuer le changement climatique en diminuant de 60 % à l'horizon 2050 les émissions de GES par rapport à 2013 et en augmentant la séquestration carbone avec des actions sur les transports et déplacements, sur l'urbanisme et les bâtiments et sur la préservation des ressources.

L'adaptation au changement climatique est quant à elle envisagée à travers la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et des espaces naturels et agricoles, l'adaptation de l'urbanisme au changement climatique (confort d'été par exemple), l'appui à une production locale et la solidarité.

Cet axe 3 est décliné en 3 objectifs stratégiques et 16 actions :

- atténuer l'impact du territoire sur le climat,
- faire du Sicoval, une collectivité exemplaire,
- adapter les usages et anticiper le changement climatique pour protéger l'environnement.

FICHE ACTION 3.1

HARMONISER LES PRATIQUES ENTRE AMÉNAGEURS ÉCONOMIQUES ET AMÉNAGEURS HABITAT

Objectifs

Le Sicoval s'est donné les moyens d'un développement innovant et responsable en mettant en place un management environnemental des parcs d'activités (certification ISO 14001 en 2017). De la même manière pour les aménagements résidentiels menés par le Sicoval, il faut définir clairement les enjeux environnementaux pour réduire et maîtriser les impacts des ouvrages sur l'environnement.

Démarche

- Mettre en place une politique environnementale sur le métier d'aménageur résidentiel.
- S'outiller d'un guide listant les aspects environnementaux significatifs à évaluer avec différents niveaux d'objectifs à atteindre, permettant d'aider à la décision d'un scénario.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget certification : 2 800 €

Partenaires

- Réseau PALME

Document de référence

- Norme ISO ou équivalent

Pilotage

Service pilote

- DAUH/ETE : M. Padié

Services associés

- DAUH/Aménagement : L. Marre
- DAUH/Habitat : B. Le Gouët
- DEP/COA : P. Bouquet

Échéancier

- Mise en place en 2020-2024

Indicateur de suivi

- ✓ Avancement de l'action

Indicateur de résultat

- ✓ Objectif GES : - 10,8 % à 2024/2013

FICHE ACTION 3.2

INTÉGRER LES ENJEUX ÉNERGIE-CLIMAT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Objectifs

Faire évoluer les documents d'urbanisme pour qu'ils intègrent les enjeux du climat et qu'ils puissent assurer une cohérence territoriale des objectifs air/climat/énergie.

Développer le conseil et la sensibilisation dans ces domaines auprès des communes et des porteurs de projet.

Étudier la possibilité d'imposer des objectifs de consommation énergétique sur les nouvelles constructions dans les règlements et documents d'urbanisme.

Démarche

- Intégrer les enjeux énergie-climat dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement, s'équiper d'un outil de conception ou d'aide à la décision sur les aspects climat pour l'élaboration d'un projet d'aménagement intercommunal (type GESPLU).
- Intégrer des indicateurs climat dans l'évaluation des documents d'urbanisme.
- Mettre à jour la Charte architecturale et paysagère sur les aspects de performance énergétique et d'intégration architecturale des installations d'EnR, s'appuyer sur l'architecte-conseil pour inciter à la mise en œuvre dans ces cadres.
- Former pour permettre un conseil éclairé.
- Identifier les leviers juridiques et réglementaires, ainsi que les freins pour faire évoluer les pratiques de conception/construction.
- Développer le conseil aux porteurs de projets de construction et de demande d'urbanisme en amont par l'architecte-conseil sur les aspects énergie-climat.
- Mettre en place des actions de sensibilisation des élus et des décideurs sur l'aménagement durable (guide, rendez-vous climat, conférences en commune...).

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget formation
- Budget étude juridique : 10 000 €
- Budget édition et communication

Partenaires

- Communes - Ademe - AUA-T - CAUE - AREC

Document de référence

- Charte architecturale et paysagère - PCAET
- Documents d'urbanisme existants

Pilotage

Service pilote

- DAUH/Aménagement : L. Marre

Services associés

- DAUH/ETE : I. Esteulle
- DAUH/Habitat : B. Le Gouët

Échéancier

- Mise en place en 2019-2020

Indicateurs de suivi

- ✓ Avancement des actions
- ✓ Nombre d'actions de sensibilisation/formation
- ✓ Objectif de consommation énergétique des nouvelles constructions
- ✓ Règles intégrées dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement

Indicateur de résultat

- ✓ Objectif GES : - 10,8 % à 2024/2013

FICHE ACTION 3.3

SÉQUESTRATION CARBONE : STOCKAGE DANS LES SOLS ET MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Objectifs

Augmenter la séquestration du carbone sur le territoire, en préservant le carbone dans les sols des espaces naturels et agricoles et en développant l'usage de matériaux biosourcés dans les constructions.

Démarche

- Séquestration du carbone dans la végétation :
 - Développement du bois énergie sur le territoire, grâce à l'animateur bois énergie.
- Séquestration du carbone dans les sols :
 - Application des objectifs du SCOT en termes de prélèvement d'espaces agricoles et naturels ainsi qu'en terme d'urbanisation.
- Stockage carbone dans les constructions :
 - Développer l'usage des matériaux biosourcés dans la construction : le bois d'oeuvre, les isolants biosourcés...
 - Créer des liens avec les fournisseurs et distributeurs de matériaux pour approfondir la connaissance des matériaux biosourcés.
 - Développer des partenariats avec les professionnels.
 - Créer des outils de communications (guide énergie/habitat durable), conférences, informations et formations auprès des porteurs de projets et des professionnels.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget communication : 1 500 €
- Budget formation

Partenaires

- SCOT agglomération toulousaine
- Acteurs de la construction
- Envirobat Occitanie
- Ademe

Document de référence

- SCOT

Pilotage

Service pilote

- DAUH/Aménagement : L. Marre
- DAUH/ETE : I. Esteulle

Services associés

- Soleval-EIE

Échéancier

- Action continue
- 2020 pour une communication sur les matériaux biosourcés

Indicateurs de suivi

- ✓ Prélèvement des sols (observatoire)
- ✓ Bilan des travaux

Indicateur de résultat

- ✓ Séquestration carbone : max + 1,24 %/an de prélèvements de sols

FICHE ACTION 3.4

NEUTRALITÉ FONCIÈRE : MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE

Objectif

L'évolution de l'occupation des sols est difficile à suivre du fait d'analyses cartographiques menées à grande échelle, trop peu précises pour notre territoire et non pérennes. L'objectif de cette action est de se doter d'un observatoire de l'occupation des sols adapté au suivi du prélèvement des sols non urbanisés et d'anticiper les capacités de séquestration de carbone potentiellement nécessaire à moyen-long terme pour adapter le territoire au changement climatique.

Démarche

- Développer un outil d'observation de l'évolution de l'usage des sols en vue de suivre le prélèvement des sols non urbanisés.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget : à étudier

Partenaires

- AUA-T – SMEAT
- Région
- CERTU
- Universités
- IGN

Document de référence

- SCOT

Échéancier

- 2019

Indicateur de suivi

- ✓ Création d'un observatoire

Indicateur de résultat

- ✓ Séquestration carbone :
max + 1,24 %/an de prélèvements
de sols

Pilotage

Service pilote

- DPE/Observatoire : L. Treil

Services associés

- DAUH/ETE : I. Esteulle
- DAUH/Aménagement : L. Marre
- DAUH/Foncier
- DSI/SIG

FICHE ACTION 3.5

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ZÉRO DÉCHETS ET DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Objectif

Dans le cadre de la réduction des gaz à effet de serre, la réduction des déchets est une des priorités de la loi relative à la transition énergétique. Le Sicoval est pleinement engagé dans une politique ambitieuse notamment avec la mise en place de la redevance incitative. Il est lauréat de l'appel à projet Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage (ZDZG ou 0 Déchet) et va prochainement adopter son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Démarche

- Mettre en œuvre les programmes d'actions programmés dans le projet Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage (2016-2019) et le Programme Local de Prévention des Déchets (2019-2024).

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget ZDZG et budget PLPDMA

Partenaires

- Ademe
- Région
- Decoset
- Chambres consulaires
- Communes
- Acteurs du territoire

Document de référence

- PLPDMA

Pilotage

Service pilote

- DEP/DRUDE : J. Gadek (ZDZG)
- et M. Couveignes (PLPDMA)

Services associés

- DAUH/ETE : I. Esteulle

Échéancier

- Actions ZDZG : jusqu'à 2019
- Actions du PLPDMA : 2019-2024

Indicateurs de suivi

- ✓ Prélèvement des sols (observatoire)
- ✓ Bilan des travaux biosourcés dans le cadre de Renoval

Indicateur de résultat

- ✓ Séquestration carbone : max + 1.24 %/an de prélèvements de sols

FICHE ACTION 3.6

METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE COHÉRENTE ET EFFICACE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Objectifs

Adopter un modèle économique basé sur la réduction des prélèvements en ressources et des impacts environnementaux liés. L'économie circulaire est un outil important de la transition écologique qui concourt également à la prévention et la réduction des déchets.

Faire évoluer les missions et compétences du Sicoval, en s'adressant à tous types d'acteurs du territoire, en traitant l'ensemble des flux associés aux activités économiques et en raisonnant sur chaque étape du cycle de vie des biens, services ou politiques publiques.

Prévenir et réduire les déchets.

Démarche

- Mettre en place une stratégie cohérente et efficace d'économie circulaire, par le biais de différentes actions et démarches :
 - Porter un projet économique et d'aménagement de zone d'activité axé sur l'économie circulaire : ZAC du Rivel.
 - Créer une zone d'activités axée sur l'économie circulaire.
 - Déployer des dynamiques d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) permettant des échanges de flux (expérimentation ACTIF sur les parcs d'activités) ou des synergies de groupement (mutualisation de prestations : site internet, communication, gestion des espaces verts...).
 - Participer aux groupes de travail (GT) du Programme Régional d'Action sur l'Economie Circulaire et initier des projets sur la base de ces travaux (le Sicoval est pilote du GT dédié à l'achat public).
 - Engager la démarche de labellisation économie circulaire proposée par l'Ademe.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Poste animateur EIT envisagé
- Aides régionales et Ademe sollicitées

Partenaires

- Ademe - Région - AREC - Chambres consulaires - Afnor - OREE

Indicateurs de suivi

- ✓ Mise en œuvre d'un projet en économie circulaire sur la ZAC du Rivel
- ✓ Utilisation d'un référentiel d'évaluation sur l'EIT
- ✓ Mise en œuvre de plateformes de mutualisation

Indicateur de résultat

- ✓ Objectif GES : - 10,8 % à 2024/2013

Pilotage

Coordonnateur Economie circulaire

- DDAE : G. Chanaud

Services associés

- EIT : DDAE
- Valorisation : DRUDE (J. Gadek)
- Achats durables : DGA-R/Marchés
- Norme : DAUH/ETE (M. Padié)

- Mutualisation : DGA-R/Mutualisation (L. Ruiz)
- Projets ZAC du Rivel : DAUH/Aménagement (C. Stefani)

Échéancier

- 2019-2024

FICHE ACTION 3.7

BIODIVERSITÉ : GÉRER ET PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS

Gérer et protéger les milieux naturels, composant les trames vertes et bleues ; notamment les zones humides et milieux aquatiques au-delà du SAGE et du SCOT. Contribuer à la préservation de la Biodiversité du territoire à travers un inventaire, un suivi (observatoire), une protection de ces milieux et une implication forte auprès de la Réserve Naturelle Régionale (RNR).

Développer des programmes d'actions concrètes sur le territoire.

Sensibiliser la population à la préservation de la biodiversité sur le territoire.

Démarche

Diminuer son impact sur les milieux aquatiques et humides :

- en ayant une meilleure connaissance de ces milieux par la création d'un Observatoire de la biodiversité (partenariat écoles ENFA, ENSAT, point zéro réalisé sur Labège en 2004-2006)
- en identifiant au niveau des documents d'urbanisme les arbres remarquables, les ripisylves à protéger...
- en réalisant des travaux de restauration des milieux (restauration des milieux humides, renaturation des cours d'eau, plantation de haies, gestion des parcelles boisées, travaux avec la RNR...)
- en réalisant des actions de sensibilisation auprès du public (écoles, habitants, communes, entreprises...)

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget : 3 000 € (stage)

Partenaires

- ENFA - ENSAT
- RNR - Communes
- Syndicat du Bassin Hers-Girou
- Région Occitanie
- Agence de l'eau
- Département 31

Document de référence

- Étude biodiversité sur Labège
- PPG 2017-2022 gestion des cours d'eau
- Plan de gestion RNR
- SCOT, SAGE, PLU...

Pilotage

Service pilote

- DEP/DRUDE : B. Colotto

Services associés

- DAUH/Aménagement : L. Marre
- DAUH/ETE : L. Denhez

Échéancier

- 2022

Indicateurs de suivi

- ✓ Mise en place d'un observatoire de la biodiversité
- ✓ Intégration des éléments à protéger dans les documents d'urbanisme
- ✓ Rapport des actions menées

Indicateur de résultat

- ✓ Objectif : préserver le territoire (environnement et risques naturels)

FICHE ACTION 3.8

UN URBANISME ADAPTÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectif

Prendre en compte l'impact du changement climatique sur la santé, la biodiversité, l'environnement et les ressources dès la phase de conception des projets d'aménagement que le Sicoval soit porteur du projet ou dans un rôle de conseil

Démarche

- Améliorer la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement : formation des chargés de mission aménagement/urbanisme.
- Prévenir le risque inondation en identifiant les zones d'expansion des crues qui sont classées aléa faible, donc constructibles, dans les PPRI (étude hydraulique à réaliser) et les relier à la déclinaison de la Trame Verte et Bleue (TVB).
- Réintroduire la nature en ville :
 - Au niveau des OAP (Orientation Aménagement et Programmation) : intégrer des espaces verts dédiés à la création d'îlots de fraîcheur, zones de loisirs et d'agrément, foyers de biodiversité....
 - Préserver la nature en ville : identifier les espaces verts remarquables pour leur rôle écologique dans les zones urbaines. Maîtrise du « Bimby » sur ces espaces à préserver pour assurer une continuité écologique.
- Développer la conception bioclimatique des villes et des bâtiments pour limiter les îlots de chaleur urbains et le stress thermique sur les personnes vulnérables :
 - Développer un conseil à la conception bioclimatique (formation).
 - Intégrer cette démarche dans la conception des bâtiments et dans les documents d'urbanisme.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget formation
- Budget études et accompagnement

Partenaires

- Communes - CAUE - AUAT - Soleval

Document de référence

- PPRI

Pilotage

Service pilote

- DAUH/Aménagement : L. Marre

Services associés

- DEP - Soleval-EIE

Échéancier

- Action continue
- Mise en place 2021

Indicateur de suivi

- ✓ Mise en œuvre des actions citées ci-dessus

Indicateurs de résultat

- ✓ Objectif : préserver le territoire (environnement et risques naturels)
- ✓ Objectif GES : -10,8 % à 2024/2013

FICHE ACTION 3.9

ECONOMIES D'EAU POTABLE

Objectifs

- Préserver la ressource en eau potable, provenant de l'extérieur du territoire.
- Maîtriser la consommation d'eau potable.
- Améliorer le rendement du réseau (2016 - 74,3 %). Cette action doit être portée de concert par Réseau 31 (gestion de la production d'eau potable, 107 km de réseaux, 31 réservoirs du territoire) et par le Sicoval qui gère 908 km de réseaux de distribution d'eau potable.

Démarche

- Réviser le Schéma directeur eau potable (2013).
- Réaliser les travaux de détection et réparation des fuites du réseau d'eau potable (transport et distribution).
- Maintenir les investissements de renouvellement, de renforcement et/ou de réhabilitation du réseau.
- Concevoir des aménagements publics économes en eau (aménagements paysagers et choix d'essences rustiques, pelouses rustiques ou réduites...) et privilégier le stockage d'eau pluviale pour l'arrosage.
- Sensibiliser les usagers aux écogestes.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget travaux : dépenses d'investissement

Partenaires

- SMEA

Document de référence

- Schéma directeur eau potable

Pilotage

Service pilote

- DEP/DIR : S. Jakubiak

Services associés

- DAUH/Aménagement : L. Marre
- DAUH/ETE : C. Rodriguez
- DGA-R/SRP : S. Garnier

Échéancier

- Action continue

Indicateurs de suivi

- ✓ Révision du schéma directeur eau potable
- ✓ Suivi des travaux sur le réseau d'eau potable
- ✓ Taux de rendement

Indicateur de résultat

- ✓ Objectif : préserver le territoire (environnement et risques naturels)

FICHE ACTION 3.10

ENCOURAGER UNE OFFRE DE PRODUITS LOCAUX ET DÉPLOYER UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (PAT)

Objectifs

Encourager la production locale des biens et des produits alimentaires pour préserver les émissions de gaz à effet de serre dues au transport de marchandises. Mettre en place un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, à développer l'agriculture sur le territoire ainsi que la qualité de l'alimentation.

Démarche

- Mobiliser les acteurs du secteur autour de réunions d'échange et de réflexion (club climat entreprises).
- Prospector et inciter par des offres foncières avantageuses (réserves foncières destinées) des producteurs de biens ou produits alimentaires (maraichage par exemple).
- Favoriser l'élaboration d'un Projet Alimentaire de Territoire :
 - Identifier les supports de production agricole pour alimenter ces circuits courts.
 - État des lieux de la production alimentaire locale, des besoins et des atouts socio-économiques du territoire.
 - Évaluer les attentes des consommateurs au travers du Projet Alimentaire de Territoire.
 - Définition d'une stratégie opérationnelle basée sur les enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.
 - Concertation des acteurs du territoire.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget foncier
- Réserves foncières destinées au PAT

Partenaires

- CCI - CMA - Chambre d'agriculture
- Communes
- Entreprises et acteurs de l'alimentation, de la santé et de l'environnement

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre d'offres ou volume économique
- ✓ Mise en place du PAT

Indicateurs de résultat

- ✓ Objectif : préserver le territoire (environnement et risques naturels)
- ✓ Adapter le territoire et ses habitants

Échéancier

- Action continue.
- Mise en place du PAT en 2021

Pilotage

Service pilote

- À définir

Services associés

- DAUH/ETE : I. Esteulle
- DEP/DRUDE : V. Lavandier et J. Gadek
- DAUH/Foncier : M. Montamat
- DGA-R/Mutualisation : L. Ruiz
- DDAE : P. Bonneville

FICHE ACTION 3.11

SOLIDARITÉ : AIDE À LA MOBILITÉ DOUCE

Objectifs

L'adaptation au changement climatique s'impose à la population. Ainsi, les pouvoirs publics doivent s'appliquer à protéger en priorité les personnes sensibles et vulnérables, dans un contexte marqué par la désertification des services publics. L'objectif de cette action est d'accompagner les personnes en difficulté et isolées pour accéder à une mobilité solidaire, ou à des systèmes mutualisés décentralisés et pour un accompagnement aux démarches administratives en lien avec l'inclusion numérique.

Démarche

- Encourager la mobilité des personnes les plus en difficulté ou isolées en favorisant toutes les initiatives de mobilité solidaires souvent portées par des associations de bénévoles (mise en réseaux, communication...).
- Réaliser un benchmark sur les méthodes employées par certaines structures pour lever les freins psychologiques à la mobilité, comme l'accompagnement à l'utilisation des transports en commun, basé sur le bénévolat.
- Réduire les déplacements induits par les démarches administratives et conforter l'inclusion numérique par deux moyens complémentaires :
 - Reconstituer un maillage territorial de services décentralisés (notamment dans les communes mal desservies) en mutualisant par exemple, des permanences de travailleurs sociaux équipés d'un poste informatique, pour permettre à ces usagers d'accéder à des services publics au plus près de chez eux.
 - Centraliser dans un lieu accessible, un site multifonctionnel et multiservice, différents services institutionnels (paiement cantine et crèches, CAF, CPAM...) pour réduire les déplacements induits par des démarches. Cet endroit pourrait être un lieu de ressource et d'accompagnement aux démarches informatiques induites par la dématérialisation des services et ainsi contribuer à l'inclusion numérique.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget à évaluer

Partenaires

- MCEF - Pôle emploi - Maison de la mobilité - Conseil Départemental 31

Pilotage

Service pilote

- DCOS : M. Jean

Services associés

- DAUH/ETE : I. Esteulle

Échéancier

- Étudier et mettre en place un accompagnement selon les différents axes présentés ci-dessus (2020), puis action continue.

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de personnes aidées
- ✓ Nombre d'actions réalisées

Indicateur de résultat

- ✓ Objectif : adapter le territoire et ses habitants

FICHE ACTION 3.12

FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

Objectifs

Pour favoriser le renouvellement urbain et limiter le prélèvement de sols, plusieurs actions sont envisagées dans le but de réduire la consommation foncière, limiter les prélèvements des espaces naturels et agricoles et concentrer les efforts en équipements publics. Ces actions sont déclinées en deux axes principaux : actions pour les entreprises (bâtiments d'activité) et actions pour les particuliers (offre de logements).

Démarche

- Actions sur les parcs d'activités économiques existants (entreprises) :
 - Établir un diagnostic foncier et immobilier pour approfondir la connaissance des parcs d'activités : repérer les zones vacantes, étudier la capacité des réseaux, cartographier et réaliser des fiches par foncier et par bâtiment.
 - Créer une offre foncière nouvelle : étudier la capacité constructive, évaluer les coûts d'aménagements éventuels et les retombées fiscales, adapter les règles du PLU.
 - Créer une offre immobilière nouvelle : étudier la capacité constructive (extension, surélévation), étudier avec le propriétaire la présentation de l'offre.
- Actions sur l'offre de logements (particuliers) :
 - Planification opérationnelle de l'habitat dans une perspective de renouvellement urbain, de maîtrise du foncier en cohérence avec la stratégie foncière du PLH.
 - Expérimentation d'une démarche Build In My BackYard (BIMBY) : produire des maisons individuelles sans étalement urbain supplémentaire par une densification douce et en maîtrisant le découpage parcellaire.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Stagiaire de 6 mois

Partenaires

- SPL Enova - Entreprises - Communes
- EPFL - SAFER - Bailleurs sociaux
- Promoteurs privés

Documents de référence

- PLH - Schéma de développement économique commercial et touristique

Échéancier

- Evaluation du Bimby : 2019-2020
- Diagnostic sur les parcs d'activité : 2019-2020

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de nouvelles offres foncières et immobilières identifiées en renouvellement urbain
- ✓ Nombre de m² économisés en extension foncière

Indicateur de résultat

- ✓ Séquestration carbone : maximum + 1,24 %/an de prélèvements de sols

Pilotage

Service pilote

- DAUH/Foncier Politique du Logement : G. Garcia
- DAUH/Aménagement : L. Marre

Services associés

- DDAE : J. Sormail

FICHE ACTION 3.13

PROTÉGER LE PATRIMOINE ARBORÉ

Objectifs

Le volet adaptation au changement climatique implique la protection de la biodiversité et à ce titre, la protection du patrimoine arboré.

Le déploiement d'une Charte de l'Arbre destinée aux acteurs du territoire (aménageurs et gestionnaires publics et privés), permettra de sensibiliser sur les bénéfices et enjeux de la protection des arbres ; mais également des moyens à mettre en œuvre pour en assurer la protection (par exemple, le recours à des espèces locales horticoles, arbustives et arborées, non « allergènes »). C'est un engagement des acteurs visant à la préservation, la protection, le suivi des interventions sur le patrimoine arboré.

Démarche

- Rédaction d'une « Charte de l'arbre » de sensibilisation et d'engagement.
- Déploiement et signature de la Charte par les communes du territoire.
- Mise en réseau des acteurs (Sicoval, communes, associations, entreprises...).
- Réalisation de documents techniques et d'accompagnement sur la préservation, la protection et le suivi des patrimoine arboré.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes

Partenaires

- ONF
- Arbres et paysages d'Autan

Pilotage

Service pilote

- DEP/DRUDE : B. Colotto

Services associés

- DAUH/ETE : L. Denhez
- DGA-R/Mutualisation : L. Ruiz
- DAUH/Aménagement : L. Marre

Échéancier

- Rédaction de la charte : 2019 - 2020

Indicateurs de suivi

- ✓ Rédaction de la Charte de l'Arbre
- ✓ Nombre de communes signataires
- ✓ Rédaction des documents techniques

Indicateur de résultat

- ✓ Objectif : préserver le territoire (environnement et risques naturels)

FICHE ACTION 3.14

MISE EN PLACE D'UNE CHARTE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE

Objectifs

Les enjeux des circuits courts et de l'agriculture biologique portent essentiellement sur les émissions de GES et de polluants dus aux transports, ainsi qu'à l'usage de certains intrants chimiques ayant un impact sur les milieux naturels et la santé.

Ainsi, ces sources d'approvisionnement pour l'alimentation des enfants dans le cadre de la restauration scolaire peuvent être encouragées avec la mise en place d'une charte commune à toutes les restaurations scolaires du territoire. Celle-ci permettra d'harmoniser les pratiques et d'avoir un projet alimentaire cohérent.

Démarche

- Harmoniser les pratiques (circuits courts et agriculture biologique) dans la restauration scolaire.
- Développer un projet alimentaire cohérent
- Rédaction d'une Charte d'harmonisation et d'engagement sur les pratiques de restauration scolaire des établissements du territoire, en lien avec le Projet Alimentaire de Territoire.
- Déploiement et signature de la Charte par les différents acteurs de la restauration scolaire du territoire.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes

Partenaires

- Acteurs de la restauration scolaire
- Communes

Pilotage

Service pilote

- DRACS : Xavier Delbosc

Services associés

- DEP/DRUDE : V. Lavandier
- DAUH/ETE : I. Esteulle
- DGA-R/Mutualisation : L. Ruiz

Échéancier

- Rédaction de la charte : 2020

Indicateurs de suivi

- ✓ Pourcentage de bio/local dans les menus
- ✓ Nombre de communes associés/signataires

Indicateur de résultat

- ✓ Objectifs : adapter le territoire et ses habitants / préserver le territoire

FICHE ACTION 3.15

FACILITER LA RECHERCHE FONCIÈRE

Objectifs

Favoriser l'installation d'agriculteurs ayant des projets de petite taille avec une ambition de travailler avec des pratiques vertueuses telles que l'agriculture raisonnée, voire biologique et participant à la création d'une offre de circuits courts.

Ainsi, pour favoriser l'installation d'agriculteurs œuvrant dans ce secteur, le Sicoval peut être facilitateur en termes d'ingénierie foncière.

Démarche

- Recherche foncière et veille active avec les partenaires.
- Conventions de partenariat avec les acteurs du monde agricole.
- Recherche des montages fonciers adaptés à chaque projet.
- Réflexion à l'échelle de chaque projet sur les possibilités de réserver des terrains, généralement inconstructibles.
- Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) avec des critères environnementaux et/ou d'innovation.
- Mise en place de conventions avec les lauréats de cet AMI.
- Aide à la communication, si possible, sur les résultats de ces tests grandeur nature.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Coût de portage foncier
- Coût d'acquisitions foncières

Partenaires

- Agriculteurs
- Chambre d'Agriculture - SAFER
- Plateforme agroécologique
- ENSAT - ASOI
- Graines de demain

Pilotage

Service pilote

- DAUH/Foncier : G. Garcia

Services associés

- DAUH/ETE : C. Ach
- DAUH/Aménagement : C. Mosdale

Échéancier

- Premier AMI : 2020

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre d'hectare de foncier objet d'un AMI
- ✓ Nombre de dossiers aboutis

Indicateur de résultat

- ✓ Objectifs : adapter le territoire et ses habitants / préserver le territoire

FICHE ACTION 3.16

ACTIONS DE COOPÉRATION ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : AIDE À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectifs

Au travers de son programme de coopération et solidarité internationales, le Sicoval entend déployer des actions de développement, un accompagnement à l'adaptation au changement climatique et à la raréfaction des ressources, afin de contribuer à un échange équilibré entre le Nord et le Sud.

Démarche

Un accord de coopération a été signé en septembre 2018 avec les communes de Gandon et N'Diebene Gandiol (Sénégal) pour renouveler la volonté de partenariat déjà en place depuis 2004. Le programme de coopération s'appuie sur 3 axes : appui institutionnel, développement durable, mise en relation des territoires. Dans le cadre du 2^e axe Développement durable, des actions d'investissements et de sensibilisations sont menées en collaboration avec les communes et des partenaires locaux. Une opération a été lancée en particulier dans les écoles afin de favoriser l'accès à l'eau et améliorer l'assainissement, de sensibiliser à la préservation de la ressource en eau et de prévenir les déchets. Pour certaines écoles des actions de reforestation et de potagers permettent de créer des zones d'ombrage et de disposer d'une ressource alimentaire. En parallèle, il est proposé à des groupements de femmes déjà constitués de disposer d'une parcelle pour travailler en agroforesterie (plantation d'arbres fruitiers), pour impulser le développement économique et protéger l'environnement en luttant contre la déforestation. Dans le cadre du 3^e axe, les échanges interculturels entre jeunes favorisent une prise de conscience de la globalité du changement climatique et de ses impacts. Il est proposé de poursuivre les démarches engagées ; relancer le programme d'actions avec la Guinée ; poursuivre le financement de ces programmes en s'inscrivant dans la loi Oudin-Santini (1 % budget Eau et assainissement mobilisable) et en étudiant la possibilité de mobiliser le 1 % déchets ou 1 % énergie pour financer des projets sur cette thématique (loi du 7/07/2014 relative à la solidarité internationale).

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget : environ 60 000 €/an mobilisation du 1% eau et assainissement (budget global de la cellule coopération et solidarité internationale sur 3 budgets)

Partenaires

- État sénégalais - État français - Agence de l'Eau Adour-Garonne - Communes d'Escalquens (France), de Gandon et de N'Diebene Gandiol (Sénégal) - ONG Le Partenariat - ONG GRET - Entreprise Sun Water Life - SCD - Trésor public de St Louis (Sénégal)

Document de référence

- Programmmations annuelles

Pilotage

Service pilote

- DCOS : C. Gaudry

Services associés

- DAUH/ETE : I. Esteulle

Échéancier

- Action continue

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre actions réalisées
- ✓ Nombre de localités accompagnées

Indicateur de résultat

- ✓ Objectifs : préserver les territoires - solidarité



AXE 4 UN TERRITOIRE À ENTRAÎNER

À travers l'axe 4, le Sicoval ambitionne d'entraîner tous les acteurs du territoire et faire du Sicoval un catalyseur de mobilisations en :

- Confortant l'exemplarité de la communauté d'agglomération par ses actions sur son patrimoine, la formation de ses agents pour la prise en compte du climat et de la pollution atmosphérique dans ses missions ;
- Communiquant et sensibilisant les acteurs du territoire : les citoyens, les entreprises et leurs salariés, les communes et leurs élus ;
- Renforçant l'effet d'entraînement du Sicoval auprès des acteurs du territoire : communes, entreprises, citoyens (mutualisation, exemplarité, responsabilité, innovation) ;
- Reconnaissant et valorisant les actions vertueuses sur le territoire.

Les actions de l'axe 4 concernent ainsi en priorité les habitants, les salariés, les élus et les agents du territoire du Sicoval.

Cet axe 4 est décliné en 3 objectifs stratégiques et 10 actions :

- sensibiliser tous les acteurs,
- entraîner et valoriser,
- le Sicoval, une collectivité exemplaire.

FICHE ACTION 4.1

MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE DE MOBILISATION ET DE SENSIBILISATION DE TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Objectifs

La transition pour tous et par tous résume l'objectif de cette fiche action : impliquer et entraîner l'ensemble des acteurs du territoire : habitants de tous âges, y compris les enfants, salariés, entreprises et associations, élus et agents des communes et de l'agglomération.

Il s'agira de concevoir des actions ou projets adéquats pour mobiliser les acteurs du territoire et utiliser des méthodes de communication innovantes comme le nudge (technique de communication détournée).

Démarche

- Mettre en place une stratégie de mobilisation pour impulser une dynamique de portage auprès de chaque acteur du territoire et pour chaque thématique en lien avec le climat, l'air et l'énergie.
- Concevoir des actions et projets qui permettront d'entraîner et engager ces publics dans la transition écologique et énergétique.
- Déployer les stratégies d'accompagnement au changement sur les thématiques ciblées.
- Pour chaque action ou projet de mobilisation :
 - Mettre en place une stratégie de communication avec un plan de communication adapté à chaque type d'acteurs.
 - Concevoir puis diffuser les informations et les actions d'animations retenues pour sensibiliser.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget communication
- Budget actions de mobilisation : 10 000 €/an, à réévaluer en fonction des projets

Partenaires

- Soleval-EIE
- Ademe
- Autres partenaires thématiques

Pilotage

Services pilote

- Stratégie d'action : DAUH/ETE, C. Ach
- Plan de communication : DCOM, V. Bergon

Services associés

- DAUH/ETE : I. Esteulle
- Tous les services

Échéancier

- 2019-2020

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre actions ou de projets de sensibilisation
- ✓ Nombre de personnes concernées

Indicateur de résultat

- ✓ Objectifs : Tous les objectifs des 5 axes du PCAET

FICHE ACTION 4.2

MISE EN PLACE D'UNE CHARTE AIR-ENERGIE-CLIMAT DESTINÉE AUX ACTEURS DU TERRITOIRE

Objectifs

L'objectif de la mise en place d'une charte Air-Energie-Climat est de valoriser les actions réalisées en lien avec ces thématiques, de diffuser une charte d'engagement en faveur du climat présentant les co-bénéfices de cet engagement pour les signataires.

Démarche

- Co-construction de la charte avec les acteurs volontaires : définition des objectifs, des contenus et des publics ciblés (communes, entreprises et/ou habitants).
- Rédaction de la charte, puis diffusion et relais auprès des publics ciblés.
- Actions de communication de manière à valoriser les actions engagées.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget communication : 2 000 €

Partenaires

- Communes
- Entreprises
- Associations
- Habitants

Pilotage

Service pilote

- DAUH/ETE : C. Ach et I. Esteulle

Services associés

- DDAE : Service Relations Entreprises
- DCOM : V. Bergon

Échéancier

- Action continue

Indicateur de suivi

- ✓ Nombre de signataires

Indicateur de résultat

- ✓ Objectifs : Tous les objectifs des 5 axes du PCAET

FICHE ACTION 4.3

MISE EN PLACE D'UN RELAIS FORT DE L'ANIMATION BOIS ÉNERGIE ET AUTRES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES SUR LES GROS CONSOMMATEURS

Objectifs

Le Sicoval accueille sur son territoire un des deux animateurs bois-énergie de la Haute-Garonne, au sein de son agence locale de l'énergie Soleval (service porté par l'Ademe). Pour permettre à ce service de conseil et d'animation d'être relayé sur le territoire auprès de gros consommateurs, notamment des communes, le Sicoval peut utiliser ses moyens de communication privilégiés avec ces consommateurs de chaleur : service mutualisation avec les communes, observatoire du territoire, service relation aux entreprises.

Démarche

- Rencontre avec l'animateur et les différents services du Sicoval disposant de moyens de communication.
- Mise en place d'actions de diffusion et d'informations.
- Mises en contact pertinentes avec des potentiels porteurs de projet.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes

Partenaires

- Soleval
- AREC
- Ademe

Pilotage

Service pilote

- Mutualisation : L. Ruiz
- DPE/Observatoire : L. Treil
- DDAE/Service Relations Entreprises

Services associés

- DAUH/ETE : I. Esteulle
- DCOM : V. Bergon

Échéancier

- Action continue

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre d'actions d'animation
- ✓ Nombre d'installations

Indicateur de résultat

- ✓ Objectifs : Production EnR : + 26 % à 2024/2012

FICHE ACTION 4.4

MOBILISER LES USAGERS SUR LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À L'AUTOSOLISME

Objectifs

Les objectifs sont de faire connaître, encourager les déplacements propres et d'accélérer les changements de comportement en matière de mobilité.

Démarche

- Communiquer sur les modes de déplacements proposés sur le territoire et destinés à tous : habitants, salariés, visiteurs...
- Proposer l'expérimentation de nouveaux modes de déplacements et leur intégration dans les projets d'aménagement. Exemples : initiation à la « glisse urbaine », expérimentation d'une navette autonome en site propre, appui au déploiement d'un service d'autopartage en véhicules électriques sur Labège-Enova...
- Encourager les Plans de Mobilités Inter Entreprises, en lien avec le service développement économique sur les zones d'activités et la Communauté des Modes Actifs sur Enova-Labège :
 - Encourager le télétravail,
 - Animer et sensibiliser les salariés sur les modes de déplacements alternatifs par le biais du Club Climat.
- Entraîner les communes à s'engager dans la labellisation écomobilité de l'Ademe en déployant 3 actions parmi une liste d'actions référentes.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget de communication

Partenaires

- Tisseo / Ademe
- SDEHG / SNCF
- SPLA ENOVA
- Entreprises / Communes
- Communauté des Modes Actifs

Pilotage

Service pilote

- DAUH/TD : P. Guilbot

Services associés

- DAUH/ETE : I. Esteulle
- DCOM : V. Bergon
- DDAE : Service SRE

Échéancier

- Action continue

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre d'actions d'animation
- ✓ Nombre de communes écolabellisées
- ✓ Nombre d'utilisateurs des nouveaux modes de déplacements
- ✓ Nombre de Plan de Mobilités sur les zones d'activités

Indicateur de résultat

- ✓ Objectifs : Qualité de l'air : données Atmo / engagements PPA et nationaux

FICHE ACTION 4.5

MISE À JOUR ET DIFFUSION DU GUIDE ÉNERGIE ET HABITAT DURABLE

Objectif

La construction et la rénovation de logements neufs sont à accompagner par des outils de sensibilisation des maîtres d'ouvrages, qu'ils soient aménageurs professionnels ou particuliers. Un guide d'informations simple et pratique doit permettre de présenter les enjeux (consommation d'énergie, confort d'été...) et les différentes techniques de traitement.

Démarche

- Mettre à jour le Guide énergie existant, et adapter son format à une diffusion conjointe aux autres recommandations constructives et architecturales (sous forme de fiches actuellement).
- Diffuser le guide sous forme de fiches via les mairies ou toute demande de conseil d'urbanisme, ainsi que dans tous les lieux où les maîtres d'ouvrages sont susceptibles de trouver ce guide gratuit.
- Diffuser le guide aux ménages accompagnés dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget édition/impression : 5 000 €

Partenaires

- Soleval-EIE
- Envirobat Occitanie
- CAUE
- Ademe

Document de référence

- Guide énergie

Pilotage

Service pilote

- DAUH/ETE : I. Esteulle et C. Ach

Services associés

- DCOM : V. Bergon
- DCOS : V. Vignau
- DAUH/Habitat : B. Le Gouët
- DAUH/Aménagement : L. Marre

Échéancier

- Fin 2020 pour l'édition, puis distribution en action continue

Indicateur de suivi

- ✓ Édition et distribution du guide « Énergie et habitat durable »

Indicateur de résultat

- ✓ Objectifs : Consommation énergie :
 - 5,3 % à 2024/2013

FICHE ACTION 4.6

MISE EN AVANT DU SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE AU TRAVERS DE RENOVAL ET DU PIG

Objectifs

L'objectif d'accompagnement des rénovations du bâti existant doit être soutenu par une campagne de communication efficace permettant de déployer ces services auprès des habitants en donnant plus d'ampleur aux outils déployés : le Programme d'Intérêt Général (PIG) d'Amélioration de l'habitat privé et la plate-forme de rénovation énergétique Renoval.

Ces dispositifs apportent un conseil neutre et permettent une relation de confiance avec le conseiller pour l'accompagnement depuis le montage des dossiers jusqu'aux travaux.

Démarche

- Conception d'un plan de communication s'appuyant sur des méthodes efficaces et innovantes.
- Déploiement des outils de communication et actions décidées.
- Mesure des retours sur les actions menées.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget communication : 5 000 €/an

Partenaires

- Soleval-EIE
- ANAH
- Ademe - AREC
- État - Conseil Régional

Pilotage

Service pilote

- DCOS : V. Vignau

Services associés

- DCOM : V. Bergon et E. Gheorghe
- DAUH/ETE : I. Esteuille

Échéancier

- Action continue
- Reconduction PIG 2019-2023
- Reconduction Renoval 2019-2022

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de demandes et nombre de dossiers suivis
- ✓ Nombre de dossiers accompagnés jusqu'aux travaux
- ✓ Nombre d'actions de mutualisation proposées

Indicateur de résultat

- ✓ Objectifs : Consommation énergie :
 - 5.3 % à 2024/2013

FICHE ACTION 4.7

MISE EN APPLICATION DE LA CHARTE QUALITÉ ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SON CAHIER TECHNIQUE

Objectifs

Déployer la charte éclairage public 2015 co-signée par le Sicoval et 20 communes du territoire, ainsi que le cahier technique 2017, la complétant.

L'éclairage public représente 6 % du coût des dépenses d'énergie du Sicoval et en moyenne 19 % pour les communes, avec une marge d'économie importante.

Démarche

- Déployer la charte sur les communes, les zones d'aménagement intercommunales et lotissements privés. Engager les autres communes du Sicoval non signataires, ainsi que les aménageurs du territoire dans sa mise en œuvre.
- Se questionner avant tout projet de l'utilité de l'éclairage et de l'usage attendu.
- Connaître le patrimoine et planifier son renouvellement.
- Choisir des équipements performants permettant une maîtrise de la consommation.
- Accompagner les services, de la conception à la maintenance des équipements.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes

Partenaires

- Soleval-EIE
- Communes
- SDEHG

Document de référence

- Charte éclairage public 2015
- Cahier technique éclairage public 2017

Pilotage

Service pilote

- DAUH/ETE : C. Rodriguez et I. Esteulle

Services associés

- DEP/DIR Voirie : J. Pfendt
- Mutualisation : L. Ruiz
- DAUH/Aménagement : L. Marre

Échéancier

- Action continue

Indicateur de suivi

- ✓ Nombre actions réalisées

Indicateur de résultat

- ✓ Objectifs : Consommation énergie :
 - 5,3 % à 2024/2013

FICHE ACTION 4.8

OPTIMISATION DES TOURNÉES DES AGENTS EN INTERVENTION OU EN MISSION

Objectif

Certains services du Sicoval, notamment les services à domicile, sont très dépendants des déplacements routiers pour assurer leurs missions. L'objectif de cette action est de réduire la part de trajet lorsque les missions ou interventions se suivent, en optimisant les tournées des agents.

Les services identifiés sont le broyage à domicile, l'entretien des espaces verts, l'aide à domicile et les soins infirmiers.

Démarche

- Analyser les tournées spécifiques et les possibilités d'optimisation.
- Tenir compte des lieux de départ et d'arrivée, en intégrant éventuellement le trajet domicile-travail.
- S'appuyer sur un outil de gestion des tournées pour une meilleure répartition et une préparation plus rapide des interventions (déploiement d'un équipement type smartphone).

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget : logiciel de gestion des tournées pour le SAAD

Échéancier

- Action prévue pour 2020

Pilotage

Service pilote

- DEP : B. Prat
- DSA : F. Girou

Services associés

- DAUH/ETE : I. Esteuille
- DDAE/TEX : O. Guilhamelou

Indicateur de suivi

- ✓ Nombre de kilomètres évités

Indicateur de résultat

- ✓ Objectifs : Qualité de l'air : données Atmo / engagements PPA et nationaux

FICHE ACTION 4.9

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE MOBILITÉ INTERNE

Objectifs

Le Plan de Mobilité Interne du Sicoval 2018 propose des mesures favorisant les déplacements alternatifs à la voiture solo. Il couvre les déplacements domicile-travail mais aussi ceux liés à l'activité et s'adresse aux agents, élus et visiteurs. Les objectifs sont de faciliter les déplacements à travers une offre multimodale et de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants. Il s'appuie notamment sur les axes suivants :

- Covoiturage,
- Ecomobilité,
- Transports en commun,
- Modes actifs (marche, vélo...),
- Organisation du travail (télétravail...).

Démarche

- Réaliser les actions décidées pour l'année 2019.
- Proposer au Conseil Communautaire un budget correspondant à la mise en œuvre des actions pour les années futures.
- Suivre l'avancée des actions du Plan de Mobilité Interne.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Budget : 15 000€ pour 2019

Partenaires

- Tisseo Collectivité/ Région / Ademe
- SNCF / VINCI Autoroutes
- Maison de la mobilité
- Coovia
- Communauté des Modes Actifs

Document de référence

- Plan de Mobilité 2018 interne et programme annuel
- Schéma Directeur énergie pour l'action ECO (A1)

Pilotage

Service pilote

- DAUH/Transport et déplacements : P. Guilbot

Services associés

- DEP/Logistique : JM. Massat
- DEP/DIR Voiries : J. Pfendt
- DRH : A. Zabka-Delfau
- DCOM : V. Bergon

Échéancier

- Action continue

Indicateurs de suivi

- ✓ Indicateurs du Plan de Mobilité Interne et du Schéma Directeur Energie

Indicateurs de résultat

- ✓ Objectifs : Qualité de l'air : données Atmo / engagements PPA et nationaux
- ✓ Consommation d'énergie : - 5,3 % à 2024/2013
- ✓ Production EnR : + 26 % à 2024/2012

FICHE ACTION 4.10

CRITÈRES DURABLE ET DE PROXIMITÉ DANS LES MARCHÉS D'ACHAT DU SICOVAL

Objectif

La commande publique constitue un levier fort pour le développement de filières vertueuses et d'une économie locale. Les critères environnementaux sont intégrés dans les marchés d'achat du Sicoval. L'objectif de la présente action est d'intégrer dans la démarche d'achat des critères environnementaux et des critères de développement local, dès que la mise en concurrence le permet. Cela constitue un potentiel de développement des filières locales (voire régionales) tout en diminuant les distances d'approvisionnement et l'impact sur l'environnement.

Démarche

- Systématiser les rencontres avec les prestataires pour connaître l'offre existante et les limites du marché.
- Introduire le réflexe d'examen des critères locaux (géographique mais aussi taille de l'entreprise pour valoriser le tissu local des PME), sociaux et environnementaux, lorsque la mise en concurrence est possible, afin de proposer différents scénarios aux élus comme aide à la décision. Le scénario repose ainsi sur 3 aspects : rentabilité économique, durabilité et localité.
- Mise en place d'indicateurs de suivi de ces critères.
- Analyse des indicateurs retenus et suivi annuel des critères durables et locaux, éventuellement en fonction des montants des marchés.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes

Documents de référence

- Politique achat
- Guide achat

Pilotage

Service pilote

- DGA-R/Marchés : M. Philippon

Services associés

- DAUH/ETE : I. Esteulle, C. Rodriguez, C. Ach, M. Padié, en fonction des spécialités demandées

Échéancier

- Action continue : 2019-2024

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de marchés avec critères développement économique local : taille entreprises (TPE, PME/ETI, GE) et localisation (aire urbaine Toulouse, régional, national)
- ✓ Nombre de marchés avec critères environnementaux (conso énergétiques, respect environnement durabilité produits, ESS)

Indicateur de résultat

- ✓ Objectifs : adapter le territoire et ses habitants / préserver le territoire

**Je fais
réaliser
mes travaux**

Pôle artisans

AXE 5

UN PROGRAMME D'ACTIONS EFFICIENT

L'objectif de l'axe 5 est de s'inscrire pleinement dans les dispositifs actuels financiers, partenariaux et techniques afin d'agir efficacement dans la transition énergétique et écologique. Les actions de l'axe 5 supposent la mise en place d'une gouvernance de suivi et d'évaluation du Plan Climat Air Energie Territorial adaptée et transversale.

Afin de remplir ces objectifs, le Sicoval s'engage ainsi à :

- S'inscrire dans les programmes de financement de la Région, de l'Etat, de l'Europe ;
- Réaliser une évaluation continue et opérationnelle de ses projets ;
- Développer les partenariats territoriaux (AREC, RNR, Agence de l'Eau...) et s'intégrer dans une mutualisation des territoires à l'échelle régionale.

Cet axe 5 est décliné en 3 objectifs stratégiques et 7 actions :

- développer les partenariats,
- capter les financements,
- évaluer les projets.

FICHE ACTION 5.1

S'INTÉGRER DANS LA TRAJECTOIRE RÉGIONALE « REPOS »

Objectif

La Région s'engage dans une trajectoire à énergie positive à l'horizon 2050. Dans cet objectif, tous les territoires sont invités à participer et le Sicoval choisit de bénéficier de cet élan, en s'inscrivant dans la trajectoire de la Région Occitanie.

Démarche

- Se donner des objectifs ambitieux compatibles avec ceux de la Région REPOS :
 - Multiplier par 3 les énergies renouvelables,
 - Réduire de 50 % la consommation d'énergie du territoire.
- Mettre en œuvre et suivre la politique énergie-climat-air.
- Bénéficier de l'élan régional en nouant de nouveaux partenariats (pôles de compétitivité régionaux, suivi et accompagnement des entreprises dynamiques, veille des appels à projets de la Région et diffusion des informations à nos partenaires [entreprises, communes...]).

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes

Partenaires

- Région
- AREC
- Communes, entreprises et autres partenaires

Document de référence

- Scénario REPOS

Pilotage

Service pilote

- DAUH/ETE : I. Esteulle

Services associés

- Tous les services

Échéancier

- Action continue

Indicateur de suivi

- ✓ Les objectifs du PCAET

Indicateurs de résultat

- ✓ Objectifs : Consommation d'énergie :
 - 5,3 % à 2024/2013
- ✓ Production EnR : + 26 % à 2024/2012

FICHE ACTION 5.2

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ET IMPULSER OU ACCOMPAGNER LES PARTENAIRES SUR LES THÉMATIQUES CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

Objectif

L'objectif est de développer les partenariats, impulser ou accompagner l'ensemble des partenaires et acteurs pour la mise en place d'actions sur les thématiques air énergie et climat sur le territoire : Etat, Région, AREC, ARB, chambres consulaires, SAFER, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Agence Régionale de la Santé, Conseil Départemental, Tisseo, SMEAG, SNCF, ONEMA, syndicats de bassin, Réserve Naturelle Régionale Confluence Ariège-Garonne, Terres de lien, Lauragais en Transition, ICEA...

Démarche

- Prendre contact avec les partenaires déjà connus et identifier de nouveaux partenaires en lien avec les thématiques climat-air-énergie.
- Mettre en place un partenariat adapté selon le cas : conventions, échanges, rencontres...

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Subventions éventuelles

Partenaires

- Tous les partenaires

Pilotage

Services pilotes

- Tous les services

Échéancier

- Action continue

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de partenaires contactés
- ✓ Nombre actions initiées

Indicateur de résultat

- ✓ Objectifs : tous

FICHE ACTION 5.3

INCITER À LA RÉNOVATION : RECHERCHER/ MOBILISER DES FINANCEMENTS NOUVEAUX

Objectif

La rénovation du parc immobilier ne pourra pas être massifiée et atteindre les objectifs nationaux, sans la mise en place d'un relais financier pour les propriétaires. De nouveaux types de financement sont à rechercher comme les Certificats d'Economie d'Energie, les prêts remboursables sur les économies d'énergie, le financement participatif, etc., en plus des aides et subventions régionales, nationales, européennes.

Démarche

Le Sicoval qui porte la plateforme de rénovation énergétique du territoire (Renoval) et le Programme d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat privé est porteur de cette action.

- Réaliser une veille sur les dispositifs d'aides et les leviers de financements.
- Formaliser les partenariats lorsqu'ils sont nécessaires.
- Informer et accompagner les propriétaires dans leurs dossiers de financement de travaux de rénovation énergétique, jusqu'aux travaux (conseils).

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes

Partenaires

- Soleval-EIE - Ademe - AREC
- PROCIVIS - ANAH - Action logement
- Caisses de retraite
- Europe - État - Région

Documents de référence

- PLH 2017-2022 (fiche action n°9 : Veille et amélioration du parc privé existant)
- Convention de gestion déléguée des aides à la pierre 2018-2023

Pilotage

Service pilote

- DCOS : V. Vignau

Service associé

- DAUH/ETE : I. Esteulle

Échéancier

- Action continue

Indicateur de suivi

- ✓ Nombre de dossiers accompagnés par Renoval et par le PIG

Indicateurs de résultat

- ✓ Objectifs : Consommation d'énergie :
 - 5,3 % à 2024/2013
- ✓ Production EnR : + 26 % à 2024/2012

FICHE ACTION 5.4

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À LA RECHERCHE DE NOUVEAUX FINANCEMENTS

Objectif

La rénovation du parc tertiaire et industriel nécessite un accompagnement et une mobilisation des propriétaires de bâtiments, ainsi que la recherche de nouveaux leviers financiers permettant d'encourager à la rénovation.

Démarche

Le Sicoval et son partenaire Soleval, Espace Info Energie, s'engagent à :

- Réaliser une veille sur les dispositifs d'aides et leviers de financements.
- Sensibiliser et mobiliser les entreprises pour réaliser une étude sur la rénovation de leurs bâtiments (audits, recherche de financements, hiérarchisation des travaux).
- Informer et accompagner les propriétaires dans leurs dossiers de financement de travaux de rénovation énergétique, jusqu'aux travaux (conseils).

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes
- Subvention à Soleval-EIE

Partenaires

- CCI/CMA

Pilotage

Service pilote

- DDAE

Services associés

- DAUH/ETE : I. Esteuille
- Soleval-EIE

Échéancier

- Action continue

Indicateur de suivi

- ✓ Nombre d'entreprises accompagnées

Indicateurs de résultat

- ✓ Objectifs : Consommation d'énergie :
 - 5,3 % à 2024/2013
- ✓ Production EnR : + 26 % à 2024/2012

FICHE ACTION 5.5

MISE EN PLACE D'UN FONDS COMMUNAUTAIRE DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS OU D'ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

Objectif

Pour permettre aux communes et au Sicoval d'avoir la capacité à investir dans des équipements plus performants et plus rentables mais dont l'investissement de départ est très lourd, il est envisagé de s'appuyer sur un fonds communautaire de soutien et d'accompagner les communes dans la recherche de financements auprès de partenaires extérieurs ou tiers-investisseurs.

Démarche

- Réaliser une étude sur la faisabilité de la mise à disposition d'un tel fonds dans le cas de financement d'équipements ou de travaux de rénovation : faisabilités technique, juridique et financière.
- Mise en place du fonds après validation.
- Exploitation du fonds.
- Veille sur les dispositifs de financement existants (portail d'information ouvert aux communes du territoire et animé par le Sicoval).

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes

Partenaires

- Communes
- Ademe AREC
- Union Européenne
- Région Occitanie
- Département 31

Pilotage

Service pilote

- DGA-R : A.-P. Maria

Service associé

- DGS : B. Dumas

Échéancier

- 2019 : Mise en œuvre du portail et de l'animation poursuivie jusqu'en 2024
- 2020 : Étude faisabilité du fonds

Indicateurs de suivi

- ✓ Étude de faisabilité réalisée
- ✓ Portail de financements mis en place

Indicateurs de résultat

- ✓ Objectifs : Consommation d'énergie :
 - 5,3 % à 2024/2013
- ✓ Production EnR : + 26 % à 2024/2012

FICHE ACTION 5.6

CAPTER LES FINANCEMENTS INNOVANTS POUR LE PATRIMOINE DU SICOVAL

Objectif

Pour permettre au Sicoval de bénéficier de financements innovants : tiers-investisseurs, financements participatifs, Partenariat public-privé, mécénat..., il est nécessaire d'avoir étudié en amont les faisabilités juridique et financière.

Par ailleurs, aujourd'hui, les subventions et autres financements sont très morcelés et il est nécessaire d'avoir une vision globale par opération pour les optimiser.

Démarche

- Réaliser une étude sur la faisabilité d'appliquer ces financements innovants : faisabilité technique, juridique et financière.
- Organiser le plan de financement par opération incluant la connaissance de tous les partenaires : structuration interne pour le pilotage des demandes de financements :
- Pilotage global par le service concerné,
- Veille des appels à projets et autres dispositifs par la DGS,
- Montage des dossiers pour le service concerné,
- Suivi et contrôle par la direction administrative et financière.
- Rechercher des formes juridiques adaptées à ces nouveaux partenariats financiers (SEM énergie, Société de projet...).

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes

Partenaires

- CCI - AREC - ADEME
- Partenaires privés
- Partenaires institutionnels (UE, Région, CD31)

Pilotage

Services pilotes

- Tous les services

Services associés

- DGA-R : A.-P. Maria
- DGS : B. Dumas

Échéancier

- Action continue

Indicateurs de suivi

- ✓ Étude de faisabilité réalisée
- ✓ Nombre de projets financés

Indicateur de résultat

- ✓ Objectifs : tous

FICHE ACTION 5.7

MÉTHODE ANALYTIQUE POUR SUIVRE LES DÉPENSES ET RECETTES LIÉES À L'ÉNERGIE DU PATRIMOINE DU SICOVAL

Objectif

Le suivi des dépenses et des recettes liées à l'énergie, notamment les Certificats d'Economie d'Energie valorisés, et l'intéressement sur les contrats de maintenance doivent permettre de mettre en valeur le bénéfice des actions de rénovation et des actions d'économie d'énergie.

Démarche

- Mettre en place un suivi analytique de toutes les dépenses d'énergie.
- Mettre en place un suivi analytique de toutes les recettes liées à l'énergie.

Conditions de mise en œuvre

Coûts

- Moyens humains internes

Document de référence

- Schéma Directeur de l'Énergie

Pilotage

Services pilotes

- DAUH/ETE : C. Rodriguez
- DAUH/Gestion financière :
C. Rakotomalala
- DGA-R/Commande publique :
M. Philippon

Service associé

- DGA-R/Cellule stratégie et transversalité :
P. Villanova

Échéancier

- Action continue

Indicateur de suivi

- ✓ Mise en place du suivi des dépenses
et recettes d'énergie

Indicateurs de résultat

- ✓ - 25 % d'émissions GES en 2030/2013
- ✓ - 20 % consommation d'énergie finale
en 2030/2013
- ✓ x3 EnR en 2030/2012



GLOSSAIRE

DIVERS

PARTENAIRES

SERVICES PILOTES & ASSOCIÉS

GLOSSAIRE

DIVERS

AMI : Appel à Manifestations d'Intérêt

BIMBY : Build In My BackYard (démarche de densification douce)

CAF : Caisse d'Allocation Familiales

CCCT : Cahier des charges de cession de terrain établi dans le cadre d'une ZAC

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières (partie du cahier des charges)

COV : Composés organo-volatiles

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

EIT : Ecologie Industrielle et Territoriale

EnR : Energies renouvelables

EnRr : Energies renouvelables et de récupération (de chaleur et de froid)

GES : Gaz à effet de serre

HQE : Haute qualité environnementale

LTECV : Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015

Nb : Nombre

NH3 : Ammoniac

NOx : Oxydes d'azote

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation (dispositif d'urbanisme)

PAT : Projet Alimentaire de territoire

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PM10 et PM2,5 : Particules fines de diamètres inférieur à 10 et 2,5 µm respectivement

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PIG : Programme d'intérêt général amélioration de l'habitat

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération toulousaine

PPG : Programme Pluriannuel de Gestion

PPri : Plan de Prévention du Risque Inondation

REPOS : Région à Energie Positive (ambition à 2050 de la région Occitanie)

RNR : Réserve Naturelle Régionale

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SNBC : Stratégie nationale bas carbone

SO2 : Dioxyde de soufre

TeqCO2 : Tonne en équivalent dioxyde de carbone (mesure des GES)

ZAC : Zone d'aménagement concertée

PARTENAIRES

ADEME : Agence De l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie
ADIL : Agence Nationale pour l'Information sur le Logement
ANAH : Agence NAtionale de l'Habitat
AFPA : Centre de formations professionnelles qualifiantes pour adultes
AQC : Agnec de la qualité de la construction
ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
AREC : Agence Régionale Energie et Climat
ASOI : Pôle de compétitivité Agri-Sud-Ouest Innovation
AUA-T : Agence d'Urbanisme de l'agglomération toulousaine
CAPEB : Syndicat patronal de l'artisanat du bâtiment
CAUE : Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CD31 : Conseil Départemental de Haute-Garonne
CERTU : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
CFA : Centre de formation d'apprentis
CMA : Chambre des métiers et de l'artisanat
CCI : Chambre du Commerce et de l'Industrie
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ENEDIS et GRDF : Gestionnaires de réseaux, mission de service public
ENFA : Ecole Nationale de Formation Agronomique
ENSAT : Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse
EPFL : Etablissement Public Foncier Local
FFB : Fédération Française du Bâtiment
GPPEP : Association groupement des particuliers producteurs d'électricité photovoltaïque
ICEA : Initiative Citoyenne pour une Energie Alternative
IGN : Institut National Géographique
MCEF : Maison commune emploi-formation
ONF : Office National des Forêts
OREE : Association d'actions environnementales au service des territoires
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Région : Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SDEHG : Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Garonne
SMEAG : Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne
SMEAT : Syndicat mixte d'études de l'agglomération toulousaine
Soleval : Agence locale de l'énergie et du climat du Sicoval
UE : Union Européenne

SERVICES PILOTES & ASSOCIÉS

- DAUH** : Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat, du transport et de l'écologie territoriale
- DAUH/ETE** : Service écologie territoriale et énergie de la DAUH
- DAUH/TD** : Service transport et déplacements de la DAUH
- DCOM** : Direction de la communication
- DCOS** : Direction cohésion sociale
- DDAE** : Direction du développement et de l'animation économique
- DDAE/TEX** : programme Territoire d'Expérimentation de la DDAE
- DEP** : Direction environnement et patrimoine
- DEP/COA** : Service conduite d'opération et architecture de la DEP
- DEP/DIR** : Direction infrastructures et réseaux au sein de la DEP
- DEP/DRUDE** : Direction relations usagers, déchets et environnement au sein de la DEP
- DEP/GPB** : Service gestion du patrimoine bâti de la DEP
- DEP/Logistique** : Service logistique et garage de la DEP
- DGA-ACS** : Direction générale adjointe de l'action et de la cohésion sociales
- DGA-R** : Direction ressources, rassemblant la DAG (Direction administration) et la DFI (Direction des finances)
- DGA-R/SRP** : Service relation au public de la DGA-R
- DGS** : Direction générale des services
- DPE** : Direction de la prospective et de l'évaluation
- DPEDUC** : Direction des politiques éducatives
- DPE/Observatoire** : Service observatoire de la DPE
- DP Petite Enfance** : Direction politique petite enfance
- DRACS** : Direction ressources action et cohésion sociales
- DRH** : Direction des ressources humaines
- DSI** : Direction des systèmes d'information
- DSI/SIG** : Service des systèmes d'information géographique de la DSI
- Soleval** : Agence locale de l'énergie et du climat du Sicoval
- SPLa ENOVA** : Société publique locale d'aménagement ENOVA
- SRE ou DDAE/SRE** : Service relations aux entreprises de la DDAE

